



Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le LUNDI TRENTE JUIN à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le MARDI VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Etaient présents :

M. Y. BOURREL - **Maire**

Mmes et MM. : S. CRAMPAGNE – L. TRICOIRE – L. BELEN – L. PRADEILLE – L. CAPPELLETTI - **Adjoints.**

Mmes et MM. : B. GANIBENC – F. DENAT – D. BALZAMO – D. TALON – A. SAUTET – P. MOULLIN-TRAFFORT – S. BEUFILS – M. RENZETTI – S. EGLEME – C. FAVIER – C. KORDA – R. BARTHES – B. MAZARD – F. DALBARD – S. GRES-BLAZIN – G. DEYDIER – D. BOURGUET – M. PELLETIER – G. PARMENTIER – PM. CHAZOT – S. RAYNAL - **Conseillers.**

Absents excusés :

Mmes et MM. : C. CLAVEL – M. LEVAUX – L. GELY – V. ALZINGRE – S. DEMIRIS – P. DELCANT

Procurations : M. LEVAUX à P. MOULLIN-TRAFFORT S. DEMIRIS à R. BARTHES
L. GELY à S. EGLEME P. DELCANT à M. PELLETIER
V. ALZINGRE à S. CRAMPAGNE C. CLAVEL à L. CAPPELLETTI

Secrétaire de séance : F. DALBARD

Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :



DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS DIVERSES :

A / Décisions municipales :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions municipales qui ont été prises depuis la dernière séance, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du présent compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

3

N°	DATE	OBJET	CARACTERISTIQUES	DATE DE L'EVENEMENT	MONTANT en € TTC
71	12/05/2025	CONTRAT DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Organisation du concours de sévillanes dans le cadre de la Romería del Encuentro	Samedi 21 Juin 2025	1000€
72	14/05/2025	MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU STAND DE TIR DE MAUGUIO CARNON	Convention de mise à disposition du stand de tir de Mauguio Carnon au profit des gardes champêtres de la Communauté de Communes du Pays de Lunel		Voir les tarifs relatifs à la mise à disposition du stand de tir année 2025
73	14/05/2025		Convention de mise à disposition du stand de tir de Mauguio Carnon au profit de la Police Municipale de Saint Gely du Fesc		Voir les tarifs relatifs à la mise à disposition du stand de tir année 2025
74	14/05/2025		Convention de mise à disposition du stand de tir de Mauguio Carnon au profit de la Police Municipale des Matelles		Voir les tarifs relatifs à la mise à disposition du stand de tir année 2025
75	14/05/2025		Convention de mise à disposition du stand de tir de Mauguio Carnon au profit de la Police Municipale de Saint-Brès		Voir les tarifs relatifs à la mise à disposition du stand de tir année 2025
76	14/05/2025		Convention de mise à disposition du stand de tir de Mauguio Carnon au profit de la Police Municipale de Restinclières		Voir les tarifs relatifs à la mise à disposition du stand de tir année 2025
77	14/05/2025		Convention de mise à disposition du stand de tir de Mauguio Carnon au profit de la Police municipale de Lansargues		Voir les tarifs relatifs à la mise à disposition du stand de tir année 2025
78	19/05/2025		CONTRATS DU SPECTACLES ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animations pour enfants avec l'association ACM lors de Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025
79	19/05/2025	Animation autour de la présentation de l'aire éducative avec le Collège de l'étang de l'or pour la Fête de la nature		Samedi 24 Mai 2025	0€

80	19/05/2025		Animation tout public avec l'association Melgueil Environnement pour la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	0€
81	19/05/2025		Animations créatives avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Mauguio Carnon pour la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	0€
82	19/05/2025		Stand de présentation et sortie découverte sur les insectes avec le SYMBO pour la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	0€
83	19/05/2025		Organisation de balades urbaines à la découverte des plantes sauvages pour la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	0€
84	19/05/2025		Déambulations musicales « Grandeur nature avec la Compagnie les enjoliveurs » pour la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	3050€
85	19/05/2025		Ateliers pédagogiques avec l'association APIEU « Du sol à nos assiettes » lors de la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	500€
86	19/05/2025		Ateliers d'arts plastiques Land Art avec l'association « Couleur locale » pour la création de rideaux mandalas végétalisés lors de la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	500€
87	19/05/2025		Sorties Kayak sur l'étang de l'or avec l'EURL le Cormoran-l'échappée belle pour la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	600€
88	19/05/2025		Animation tout public de sensibilisation à l'environnement avec l'association les écologistes de l'Euzière lors de la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	585€
89	19/05/2025		Animation tout public circuit accompagné et découverte des animaux avec l'association Elevage de chance pour la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	875€
90	19/05/2025		Animation d'ateliers sur la biodiversité avec l'association JAYA pour la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	960€
91	19/05/2025		Animation d'ateliers ludiques « l'eau du jardin » avec l'association LABELBLEU pour la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	700€
92	19/05/2025		Animation d'un stand d'informations pédagogiques sur les abeilles avec l'association Lo Recanton pour la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	100€
93	19/05/2025		Animation d'un stand d'informations « Favoriser la petite Faune » avec l'association LPO Occitanie DT Hérault pour la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	660,42€
94	19/05/2025		Animation tout public avec l'EID pour la Fête de la nature	Samedi 24 Mai 2025	0€
95	27/05/2025	Location saisonnière	Location saisonnière de 10 logements pour l'accueil des Gendarmes en renfort sur le territoire de Carnon	Juillet Août 2025	29 400€
96	27/05/2025	Décision d'ester en justice	Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la Commune dans l'affaire TA 2502571-1 contentieux d'urbanisme- demande d'annulation de l'arrêté n°PC0341542400069		
97	05/06/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Conférences sur histoire de l'art en Espagne	Les Samedis 7 et 14 Juin 205	620€
98	10/06/2025		Dire le corps avec des mots » samedi 14 juin 2025	Le Samedi 14 Juin 2025	300€
99	11/06/2025	EXPLOITATION COMMERCIALE SUR LE DOMAINE PUBLIC	Mise à disposition de cabanes éphémères à des fins d'exploitation commerciale sur le domaine public	Du 25 Juin au 7 Septembre 2025	Redevance par cabane de 1836€
100	12/06/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animation musicale fête du sport samedi 13 septembre 2025	Samedi 13 Septembre 2025	1266€

101	16/06/2025	MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU STAND DE TIR DE MAUGUIO CARNON	Convention de mise à disposition du stand de tir de Mauguio Carnon au profit de la Police des transports Montpellier Méditerranée Métropole		Voir les tarifs relatifs à la mise à disposition du stand de tir année 2025
102	16/06/2025		Convention de mise à disposition du stand de tir de Mauguio Carnon au profit de la Police municipale de Montpellier		Voir les tarifs relatifs à la mise à disposition du stand de tir année 2025
103	17/06/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacles dans le cadre de la Fête Nationale avec l'association l'Art de Thalie	Lundi 14 Juillet 2025	1302€
104	17/06/2025		Spectacles dans le cadre de la Fête Votive avec l'association l'Art de Thalie	Du 14 au 17 Août 2025	7208€
105	17/06/2025		Animations musicales dans le cadre de la Fête Votive avec l'association Festiv' Chant	Le 12 et 16 Août 2025	2361,60€
106	18/06/2025		Performance dansée avec la société « Dancing show » dans le cadre de la soirée « WAKE UP »	Vendredi 27 Juin 2025	555€
107	18/06/2025		Set DJ Hip Hop avec DJ Get Down dans le cadre de la soirée « WAKE UP »	Vendredi 27 Juin 2025	5597€
108	18/06/2025		Set DJ Hip Hop/Electro/House avec DJ Samy dans le cadre de la soirée « WAKE UP »	Vendredi 27 Juin 2025	500€

B / Décisions municipales relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée :

▪ **PROCEDURES ADAPTEES COMPRISES ENTRE 15 000 € H.T. à 90 000 € H.T.**

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
ACCORD-CADRE DE MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE ANTI-INTRUSION, INCENDIE, DESENFUMAGE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	ALOES PROTECTION	34430	1 - MAINTENANCE DES SYSTEMES ANTI-INTRUSION	23 000 €/an	27 600 €/an
	STE NOUVELLE A.P.I.NL	34400	2 - MAINTENANCE ET FOURNITURES DES MOYENS D'EXTINCTION	10 000 €/an	12 000 €/an
	DIFF	34970	3 - MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE	22 000 €/an	26 400 €/an

Monsieur Yvon BOURREL : Mesdames, Messieurs, bienvenue à ce conseil municipal, bienvenue aux élus, bienvenue au public, et bienvenue à la presse. Nous allons procéder aux formalités d'usage.

Le secrétaire de séance sera Monsieur DALBARD, comme d'habitude j'allais dire. Nous avons des procurations : Madame ALZINGRE pour Madame CRAMPAGNE, Monsieur CLAVEL pour Monsieur CAPPELLETTI, Madame DEMIRIS pour Madame BARTHES, Madame LEVAUX pour Madame MOULLIN-TRAFFORT, Monsieur DELCANT pour Madame PELLETIER, Madame GELY pour Madame EGLEME.

Je vous propose de d'adopter le dernier procès-verbal du dernier conseil, qui n'a pas fait l'objet de remarque écrite. Y a-t-il des remarques en séance ? Oui, Monsieur DENAT ?

Monsieur Frantz DENAT : Bonsoir à tous ; alors j'ai à la page 14 une première remarque au 1, 2, 3, 4e paragraphe.

Monsieur Yvon BOURREL : allez-y, allez-y s'il vous plaît, on vous écoute, on cherche la référence, mais allez-y, allez-y.

Monsieur Frantz DENAT : 4è paragraphe on vous donne des mots qui sont les miens et je pense que ça va vous gêner, donc je vous propose de redonner à César, enfin à Jules ce qui lui revient, à la page 14, il y a « Monsieur Yvon BOURREL » alors que ce sont mes mots, c'est une erreur de rectification matérielle.

Monsieur Yvon BOURREL : on vérifie, pas de souci.

Monsieur Frantz DENAT : je vous en prie, je vous laisse vérifier, à la page 14, 4e paragraphe.

Monsieur Yvon BOURREL (relit la page concernée).

Monsieur Yvon BOURREL : une petite remarque.

Monsieur Frantz DENAT : en fait je continue ma phrase mais on vous a mis, oui il faut enlever « Monsieur Yvon BOURREL ».

Monsieur Frantz DENAT : 2ème remarque page 17, 5ème paragraphe (lit le PV) :

« Monsieur BOURREL : alors Monsieur DENAT, vous n'êtes pas maire, c'est ainsi, ça c'est une réalité, pas encore, on est d'accord », et juste après je vois sourire dans la salle donc je me demande si c'est ce que vous avez dit ou ce que vous avez fait, mais si c'est ce que vous avez fait, ça n'a pas à figurer sur un procès-verbal, même si vous avez tout à fait le droit de le faire.

Monsieur Yvon BOURREL : on l'enlève, pas de souci, si c'est ça le sujet

Monsieur Frantz DENAT : merci ; voilà ça c'était deux rectifications d'erreur matérielles

Monsieur Yvon BOURREL : très bien.

Monsieur Frantz DENAT : après j'en viens au point 7, au point 7 donc, pages 26, 27, 28 ; alors j'avoue que là-dessus je suis un peu surpris, le mot est faible, en séance ce que prouve le procès-verbal, il est écrit "Le point 7 n'est pas adopté".

Monsieur Yvon BOURREL : alors je vais demander, n'étant pas présent, c'est pas moi qui vais répondre. Allez-y, mais je vous écoute quand même.

Monsieur Frantz DENAT : ah ben c'est gentil

Monsieur Yvon BOURREL : c'est respectueux comme on doit l'être.

Monsieur Frantz DENAT : c'est bon. Enfin je dire c'est... on travaille là. « « La déclaration n'est pas adoptée » dit la présidente de la séance Madame Sophie CRAMPAGNE », et dans l'encadré qui suit, « Monsieur le maire confie la présidence à Madame CRAMPAGNE, il sort de la salle, ne prend pas part au débat ni au vote ; la délibération est adoptée, prépondérance de la voix de la présidente ». Alors à mon sens, il ne s'agit pas d'une rectification d'erreur matérielle qui serait susceptible de pouvoir être rectifiée au procès-verbal, mais bien d'une erreur de fond puisque la délibération change de côté ; je ne dis pas que c'est vrai ou pas vrai, je dis simplement, vous

savez très bien que là-dessus, on a lancé un recours, mais c'est simplement qu'on peut pas modifier, on peut pas écrire au procès-verbal d'un côté « la délibération n'est pas adoptée », et dans un petit encart « la délibération est adoptée à la majorité », d'autant qu'en séance, il n'y avait eu après des échanges, aucune réponse de ce type. Deuxièmement que sur le procès-verbal qui a été publié juste après, point par point, ce point 7 était écrit « en attente » ; tous les autres adoptés, celui-là était en attente, et après l'attente je suppose que les services ont dû se renseigner, hein le mieux c'est de le faire avant, mais la voix prépondérante de la présidente, c'est un article qui est connu dans le CGCT, et toujours est-il que moi je demande à ce que ça soit revoté et non ce n'est pas, la jurisprudence est claire là-dessus, ce n'est pas une modification, c'est une modification substantielle, ce n'est pas une correction d'erreur matérielle, donc je vous demande à ce que ce point soit revoté.

Monsieur Yvon BOURREL : on est resté sur un doute à l'issue, puisque c'était inédit, avec une égalité de vote. Après interrogation des services préfectoraux il s'avère qu'on a une voix de plus, la voix de la présidente, donc la retranscription du procès-verbal définitif est celle de l'adoption.

Monsieur Frantz DENAT : non, la traduction du procès-verbal page 27 est « la déclaration n'est pas adoptée ».

Monsieur Yvon BOURREL : bon écoutez...

Monsieur Frantz DENAT : non, c'est pas chipoter, les jurisprudences sont claires là-dessus. J'attire votre attention parce que je voudrais pas encore engager la commune dans des frais supplémentaires, mais cette délibération, on peut pas changer comme ça, juste par un mot. il fallait qu'en séance la prépondérance soit effective.

Monsieur Yvon BOURREL : je dis que la retranscription, j'étais sorti, la retranscription est fidèle à ce qui a à ce qui a été dit.

Monsieur Frantz DENAT : on est d'accord.

Monsieur Yvon BOURREL : c'est le mot conclusif qui ne vous convient pas, à vos yeux.

Monsieur Frantz DENAT : ce sont les conditions, Monsieur le Maire, Non non, que la conclusion soit celle-ci in fine, pourquoi pas, la voie prépondérante c'est connu, encore une fois, ce que je conteste, c'est le fait que la modification intervienne non pas lors du vote, c'est-à-dire immédiatement au moment du vote, mais soit négligemment posée comme ça dans un petit encart en disant « bah en fait on a eu un changement de vote », vous le dites vous-même, vous saviez pas, bon je commenterai pas le fait de pas savoir, c'est pas vous, mais enfin il y en a qui devraient le savoir, mais on peut pas changer ça comme ça, il faut revoter

Monsieur Yvon BOURREL : c'est votre point de vue. Je n'accède pas, j'entends votre question.

Monsieur Frantz DENAT : vous refusez de repasser au vote.

Monsieur Yvon BOURREL : je refuse de repasser au vote.

Monsieur Frantz DENAT : j'en prends note.

Monsieur Yvon BOURREL : puisque ce qui est dit dans le document est fidèle à ce qui s'est passé ; c'est la conclusion, le résultat vous convient, mais la forme ne vous convient pas.

Monsieur Frantz DENAT : non non, c'est pas la forme Monsieur.

Monsieur Yvon BOURREL : non mais voilà bon, vous me posez une question, je vous ai répondu.

Monsieur Frantz DENAT : c'est pas une question c'était une demande. J'ai encore une remarque, excusez-moi, sur le règlement intérieur, puisque c'était un point du 19 mai ; juste pour mémoire, en 2019, voilà ce que vous écriviez pour le temps de parole entre les uns et les autres : « le choix proposé est de mettre à disposition des différents groupes politiques un espace d'expression suffisant, permettant une vraie, une réelle capacité d'écriture ; la répartition proposée est de multiplier par deux le nombre de signes autorisés sur la page tribune libre du bulletin etc. », ce qui donnait pour la fabrique 1 100 signes, 1 100 signes pour Mauguio Carnon, 1 020 signes pour Monsieur Pradeille, 1 020 signes pour Monsieur Cappelletti, 1 020 signes après pour Monsieur Frapolli. Et là aujourd'hui, on passe donc... la majorité était à 2 460 signes lors de ce règlement intérieur, aujourd'hui vous êtes à 3 060, 3 86, pardon, l'opposition était à 5 260, elle est à 3 856.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DENAT, je vous ai écouté, le point a été voté, vous commentez un document qui est fidèle à ce qui s'est dit, ce qui s'est dit peut ne pas vous convenir par certains aspects, néanmoins c'est ce qui fidèlement s'est dit.

Monsieur Frantz DENAT : on est d'accord.

Monsieur Yvon BOURREL : Donc on va pas revenir sur le commentaire du règlement intérieur qui a été approuvé dans des conditions me semble-t-il qui respectent le côté démocratique.

Monsieur Frantz DENAT : celles-là oui.

Monsieur Yvon BOURREL : l'esprit en tout cas.

Monsieur Frantz DENAT : dernier point, le PV n'indique pas le quorum, or le quorum est une mention obligatoire, c'est le 2121-17 du CGCT, il y a des décisions du Conseil d'État là-dessus.

Monsieur Yvon BOURREL : pas de souci, nous ajouterons le quorum.

Monsieur Frantz DENAT : voilà ; une fois à la séance et pour rappel, une fois à chaque point.

Monsieur Yvon BOURREL : très bien, donc nous ferons en sorte de voter chaque point distinctement.

Monsieur Frantz DENAT : j'ai les textes.

Monsieur Yvon BOURREL : non mais il y a pas de doute.

Monsieur Frantz DENAT : merci beaucoup de votre confiance.

Monsieur Yvon BOURREL : je vous en prie. Madame Moullin ?

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : bonjour à tous, excusez-moi, je veux juste revenir pour le groupe sur le procès-verbal et le point 7, donc je rejoins ce que Monsieur DENAT vient de dire et effectivement, nous demandons nous aussi qu'au regard de ce nouvel éclairage, puisque cet article est sorti post-conseil, nous demandons également que cette délibération soit représentée au conseil et revotée.

Monsieur Yvon BOURREL : la réponse est la même.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : je me doute.

Monsieur Yvon BOURREL : voilà j'ai entendu votre question, mais ma réponse est la même ; nous passons maintenant aux décisions municipales et informations, et tout d'abord je ne saurai commencer ce conseil sans avoir une pensée pour notre collègue Pierre Soujol, maire de Lunel, qui est décédé il y a moins de 48 heures, et

avec lequel nous avons des relations amicales j'allais dire, et en tout cas très fraternelles d'une commune à l'autre et avec la communauté du pays de Lunel. Les obsèques auront lieu selon la volonté de la famille dans la plus stricte intimité, néanmoins il y aura un rassemblement dont je me fais l'écho vendredi 4 juillet à 9h à Lunel devant les arènes. Voilà donc j'invite les personnes qui ont envie de se joindre à la municipalité de venir témoigner leur reconnaissance à l'action qu'a menée Pierre Soujol, qui a combattu pendant longtemps la maladie.

Le deuxième point que je veux porter à votre connaissance, c'est l'achat par le CCAS d'un appartement relais à Carnon ; vous savez qu'il y a quelques années une dame qui s'appelait Madame SUNER, cette dame est décédée et elle a légué une certaine somme à la commune, environ 400 000 €. Cette somme a servi pour une part à payer l'épicerie sociale, une grande partie de l'épicerie sociale qui a été installée à Carnon, et deuxièmement à acquérir, Madame GRES-BLAZIN est au courant puisque Simone vous faites partie du conseil d'administration, Madame FAVIER également, dont nous avons acheté pour le compte du CCAS un bien qui est un T2 de 33 m² avec une loggia pour un coût de 148.500 € plus les frais de notaire, ce qui porte l'achat à 151 700 €. Voilà donc je voulais vous donner cette information. Monsieur DEYDIER ? Oui bonjour.

Monsieur Gérard DEYDIER : bonjour merci, ça serait sympathique de pouvoir mettre une petite plaque à l'épicerie sociale indiquant que cette dame a participé à la mise en œuvre de cette épicerie.

Monsieur Yvon BOURREL : c'est une très bonne suggestion, on va on va la proposer au conseil administration si vous voulez, oui c'est une bonne idée pas de souci, les gens qui font du bien, il faut le faire savoir, merci Monsieur. Donc nous avons des décisions municipales relatives, alors la plupart sont relatives à la mise à disposition temporaire du stand de tir de Mauguio Carnon, avec des signatures de convention ; nous avons aujourd'hui, Monsieur Tricoire peut vous en parler mieux que moi, un certain nombre de conventions qui ont été signées avec les polices locales, avec la gendarmerie, avec les douanes et je crois qu'on a on atteint à peu près les 700 personnes qui bénéficient de cet entraînement. Tu peux nous en dire un mot de plus Laurent ?

Monsieur Laurent TRICOIRE : oui on va pas citer tout le monde, mais je pense que actuellement le raid de la BRI, la Sûreté ferroviaire et toutes les FPA du CNFPT, toutes les embauches de policiers municipaux qui se font sur la région, viennent tirer sur notre stand de tir, du moins apprendre à tirer, et donc ça commence à faire pas mal de monde ; on avait eu déjà une interrogation lors du dernier conseil municipal sur le taux de remplissage du stand de tir, on avait dit qu'on voulait un 100 % avant la fin de l'année, on doit être aux alentours des 80 %. 80% du temps est pris sur le stand de tir pour les polices et les forces de sûreté de sécurité.

Monsieur Yvon BOURREL : très bien, voilà, donc ensuite on a l'ensemble des décisions municipales avec la Wake up qui s'est déroulée cette semaine avec à peu près entre 400 et 500 jeunes, ça s'est très bien passé voilà s'il y a pas de questions sur les décisions municipales et les procédures adaptées, nous allons passer...

Monsieur Frantz DENAT : les questions qui sont posées avant la séance, elles sont traitées quand ?

Monsieur Yvon BOURREL : en fin de séance pour celles qui peuvent, pour celles pour celles qui méritent une réponse, quand je dis qui méritent une réponse en séance, parce que peut-être, certaines on y répondra au fur et à mesure que les points arrivent. Donc on y répondra tout à l'heure.

Monsieur Frantz DENAT : oui oui oui je je sais, mais pour ma part je voulais vous signaler le fait que je sors du conseil pour le vote du CFU.

Monsieur Yvon BOURREL : très bien.

Monsieur Frantz DENAT : je n'y participerai pas.

Monsieur Yvon BOURREL : très bien, nous en prenons note ;

Monsieur Frantz DENAT : pour le quorum.

Monsieur Yvon BOURREL : moi non plus.

Monsieur Frantz DENAT : mais vous c'est normal.

Les élus suivants sortent de la salle : F. DENAT, P. MOULLIN-TRAFFORT, S. EGLEME, C. FAVIER, R. BARTHES, S. GRES-BLAZIN, G. DEYDIER, D. BOURGUET, M. PELLETIER, PM. CHAZOT et S. RAYNAL.

Monsieur Yvon BOURREL : bon nous passons... Vous sortez, très bien, alors on va noter les personnes qui sortent. Bien, alors, je donne la parole à Monsieur CAPPELLETTI.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : chers collègues, chers toutes et tous, alors le CFU vous le savez résulte d'une expérience démarrée depuis 3 ans, il n'y a pas d'obligation de faire un CFU, on peut rester sur un format classique de compte de gestion d'un côté, compte administratif de l'autre mais dans un souci de transparence et de bonne compréhension de la politique financière de la commune vis-à-vis des élus du conseil municipal et vis-à-vis de la population, nous avons fait ce choix depuis 2022 de présenter ce compte financier unique 2024. Alors ce compte financier unique 2024 représente l'exécution du budget 2024 ; cette exécution de budget, de chiffres, résulte d'un travail collectif ; il s'agit tout d'abord d'un travail collectif résultant de la politique du maire et de sa majorité, et bien sûr la mise en œuvre de cette politique par les services.

Monsieur Yvon BOURREL : Laurent, nous sommes obligés d'ajourner le point faute de quorum.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : ah, on est sûr ?

Monsieur David BANK : le quorum, c'est les membres présents, pas les présents et les représentés, par conséquent en terme de nombre présent, c'est la moitié plus un, donc le quorum n'est pas atteint pour examiner ce point ; le point est ajourné. Monsieur le Maire, vous pouvez reconvoquer dans un délai de 3 jours francs sans conditions de quorum.

Le quorum, c'est la moitié + 1, donc $33 / 2$ ça fait 16,5, cela fait 17 membres présents et là juste 14.

Monsieur Yvon BOURREL : alors on va on va faire une suspension de séance s'il vous plaît, quelques minutes pour justement...

Suspension de séance à la 20^{ème} minute, jusqu'à la 32^{ème} minute.

1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 AU BUDGET DE LA COMMUNE :

Rapporteur : L. CAPPELLETTI

Faute de quorum le point est ajourné

2. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 AU BUDGET DE LA COMMUNE

Rapporteur : L. CAPPELLETTI

Faute de quorum le point est ajourné

3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 AU BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON :

Rapporteur : L. CAPPELLETTI

Faute de quorum le point est ajourné

4. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 AU BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON :

Rapporteur : L. CAPPELLETTI

Faute de quorum le point est ajourné

Monsieur Yvon BOURREL : vous êtes le chef de toute l'équipe, le représentant de toute l'équipe ? Bon, pour vous. Monsieur BOURGUET ? Vous revenez au point 5 ? De toute façon moi j'égraine les points, on vous dira les points au fur et à mesure et quand vous estimez que c'est votre place vous revenez.

Alors, le point 1 est ajourné, le point 2 est une application du point 1, il est ajourné également, le point 3 est une corollaire du point 2 ; non, c'est l'approbation du compte financier unique pour le budget du port. Est-ce que c'est la même position des différents groupes ? Très bien. Ajourné. L'affectation définitive des résultats du 4, également.

Les élus suivants entrent à nouveau dans la salle : F. DENAT, P. MOULLIN-TRAFFORT, S. EGLEME, C. FAVIER, R. BARTHES, S. GRES BLAZIN, G. DEYDIER, D. BOURGUET, M. PELLETIER, PM. CHAZOT et S. RAYNAL.

Reprise de séance

Arrivée de Monsieur Gilles PARMENTIER

5. APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2024 - OPERATION LA FONT DE MAUGUIO :

Rapporteur : Y. BOURREL

Monsieur Yvon BOURREL : donc nous arrivons au point 5. Vous avez été destinataires du document administratif ; je vais néanmoins rappeler, indépendamment du CRAC que présentera Monsieur Belin pour l'année 2024, rappeler certains éléments importants. La Font de Mauguio est une concession sous forme de ZAC qui a été signée en 2013, désignant la SPL comme aménageur. 3 ans de concertation ont présidé à son lancement de 2014 à 2017, à l'origine 31 hectares, un périmètre qui a été modifié, ramené à 19 hectares en décembre 2017, avec une réalisation sous forme de quatre tranches initialement jusqu'à 2028, prolongée jusqu'à 2030 en raison de la crise immobilière, la commercialisation ayant débuté en 2018. J'en rappelle les objectifs, c'est important : répondre à la forte demande de logements, conformément au plan local de l'habitat, PLH, voté en conseil d'agglomération en communauté d'agglomération, avec le respect de la loi SRU, 30 % de logements dits sociaux, 15 % de logement abordable. Il s'agit de proposer un parcours résidentiel adapté aux familles melgoriennes du pays de l'Or prioritairement, objectif atteint dans les faits puisque toutes les demandes locales ont été satisfaites au niveau des lots libres, et que 83 % des logements sociaux sont attribués à des Melgoriens. Deuxième objectif, grâce à une maîtrise d'ouvrage publique, les prix ont été maîtrisés et sont plus bas que sur le marché public, pardon, que sur le marché privé. Pour la tranche 1, le prix du terrain en lot libre était à 515 €, pour la tranche 2 à 650, pour la tranche 3 à 672.

La philosophie de cette concession était celle de tendre vers une mixité sociale et vers une mixité des usages avec des équipements structurants comme la maison professionnelle de santé, le gymnase, la place Keller, les commerces, dans une approche environnementale vertueuse puisque des aménagements publics de qualité sont à hauteur de 9 hectares sur les 19 hectares de la ZAC, avec 7 hectares d'espaces verts et, notamment des bassins de rétention conçus pour un double usage, pour l'eau d'une part et pour les loisirs en période sèche. Enfin une densité inchangée de 40,4 logements à l'hectare qui respecte les prescriptions du Scot voté en conseil communautaire, et un plan d'épannelage inchangé depuis le début de la commercialisation. Donc aujourd'hui les tranches 1 et 2 sont terminées, nous aurons fin 2025, 42 familles et une centaine d'enfants, et pour l'heure il s'agit de la finalisation, du parachèvement de la tranche 2, de la maison professionnelle de santé, des trottoirs, des pistes cyclables, des cheminements pour les gens qui sont déjà installés.

Monsieur Gilles PARMENTIER : excusez-moi, pour signaler que...

Monsieur Yvon BOURREL : nous terminons l'exposé. Nous avons noté que vous étiez là Monsieur PARMENTIER, pas de souci, je vous en prie Monsieur.

Monsieur Lucien BELEN : pour donner des éléments un peu plus factuels c'est-à-dire concernant l'année 2024, et faire un rapport sur les éléments passés : au 31 décembre 2024, la Font de Mauguio donc je répète, accueillait 304 familles réparties sur la tranche 1 qui est déjà achevée et la tranche 2 qui est partiellement livrée ; sur cette deuxième tranche, les travaux de parachèvement des espaces publics ont débuté mi-2024, en parallèle avec la livraison de plusieurs résidences et le démarrage de la tranche 3. Aussi d'ici 2025, la ZAC accueillera au total 422 familles qui seront réparties sur 102 logements locatifs aidés, 68 logements en accession abordable, et 252 logements en accession libre. Sur ces 422 familles, nous enregistrons environ, Monsieur le maire vient de le dire, une centaine d'enfants. Les travaux de la tranche 2 s'achèveront fin 2025 à l'exception, et ça a été dit aussi, de la place Hélène Keller qui sera livrée probablement au printemps 2026, avant l'ouverture de la maison de santé qui elle est prévue en mai. Comme vous le savez, la Font de Mauguio n'a pas été épargnée par la crise immobilière qui s'est intensifiée à partir de fin 2023, et qui a été conjuguée également avec la montée ou la remontée des taux d'intérêt. Nous avons donc de concert avec la SPL, décidé de réajuster à la baisse les prix de vente des lots à bâtir de la tranche 3, avec un prix moyen qui était de 750 € le mètre carré initialement, à 672 €, et si j'ai bien calculé ça fait à peu près 78 € le mètre carré en moins, ce qui a permis effectivement de relancer la commercialisation et d'enregistrer sur ces trois derniers mois, 25 % de la quarantaine des lots à bâtir de la tranche 3 réservés, soit 11 lots sur 44 donc, qui sont aujourd'hui réservés. Ce ralentissement de la commercialisation nous a cependant conduits à rallonger la concession de 2 ans, avenant numéro 6 inscrit au précédent conseil, en décalant notamment la 4e et dernière tranche, ce afin de réduire le décalage temporel entre les dépenses et les recettes. Du côté des macro-lots collectifs, à ce jour il ne reste que 7 appartements en stock à la vente sur 163 livrés ou en cours de construction sur la tranche 2, plus précisément au Clos Ceres il en reste 4, à Origine 1, et au clos Flora Envol 2 appartements. Au plan financier, le bilan s'élève donc à 43 466 847 € hors taxes et en dépenses 43 598 279 € également hors taxes en recettes, donc ce qui fait un résultat d'exploitation de 131 432 €. On voit bien que les dépenses sont en diminution de 700 557 €, correspondant donc à une diminution de la participation, en particulier pour le gymnase, et pour pallier la baisse des prix de vente des lots à bâtir de la tranche 3. Quant aux recettes, elles sont en diminution 601 429 €. Voilà Monsieur le maire, ce que je pouvais dire sur la synthèse du CRAC 2024.

Monsieur Yvon BOURREL : des questions ? des commentaires ?

Madame Sophie EGLEME : oui, juste une : je comprends pas pourquoi on remet toujours la loi SRU sur la table alors qu'on n'y est pas soumis.

Monsieur Yvon BOURREL : le point de départ de de la structure en termes de mixité sociale était bien de respecter les prérogatives de la loi ; la loi SRU est de 2001, elle dit qu'il faut 30 % de logements sociaux et 15 % de logement abordables. Il faut pas confondre cela avec les pénalités générées par la loi SRU quand on ne le respecte pas

Madame Sophie EGLEME : oui ça mais c'est quand on dépasse les 50 000 habitants au sein de l'agglomération.

Monsieur Yvon BOURREL : ça ce sont des pénalités que nous avons déjà connues en 2017, sans être à 50 000 habitants, et il y a eu avec l'État un engagement qui a été pris, qui était celui de produire du logement social afin de rattraper effectivement le déficit qui existe entre ce que dit la loi SRU où il faut 20 % de logements sociaux au moins, et on était à 4 ou 5 % de logements sociaux, donc nous étions très en retard.

Madame Sophie EGLEME : mais on n'y est pas soumis, nous légalement aujourd'hui on n'est pas soumis.

Monsieur Yvon BOURREL : si, toutes les communes sont soumises à la loi SRU, quand on dit soumises : les autorisations des ZAC délivrées par l'État faisaient état d'une composition sociologique de 30 % de logements sociaux et de 15 % de logements abordables ; entretemps on y a introduit des variations comme le BRS ou des choses comme ça, mais initialement c'était ainsi voilà.

Monsieur Frantz DENAT : excusez-moi.

Monsieur Yvon BOURREL : je prends toutes les questions, s'il y en a plusieurs allez-y.

Monsieur Frantz DENAT : ok alors la première question, je vous l'avais posée, c'était de savoir en fait, de faire un point avec les mouvements qu'il y a eus dans la majorité, de qui au sein de l'actuelle majorité représente quoi au sein de la SPL et de la SEM, parce que là on...

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DENAT, vous faites l'ingénu, vous pourriez faire du théâtre. Ecoutez, vous savez très bien comme moi qui est où, le dernier document que j'ai, c'est Madame FAVIER qui me l'a adressé ce matin, qui est démissionnaire de la SPL ; mais les membres de la SPL, vous en faisiez d'ailleurs initialement partie, ne sont pas des gens qui changent de statut d'un jour sur l'autre.

Monsieur Frantz DENAT : oui vous m'avez fait démissionner.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous avez Monsieur PRADEILLE qui est à la SEM, moi-même le président de la SPL, comme administratrice vous avez Madame CRAMPAGNE, Monsieur BELEN, Monsieur CAPPELLETTI, Monsieur BALZAMO et voilà, on a fait le tour.

Monsieur Frantz DENAT : ok et ça ce sont les personnes présentes ; moi j'ai demandé quel était le statut par exemple du mandataire, là on a une présentation du CRAC, qui fait le contrôle analogue etc., c'était ça ma question.

Monsieur Yvon BOURREL : le contrôle analogue est fait en interne, il est fait comme il doit être fait.

Monsieur Frantz DENAT : c'est à dire aussi par des élus.

Monsieur Yvon BOURREL : j'allais dire, nous vous présentons les éléments du CRAC, les éléments factuels, ensuite la manière de les traiter, si elle vous pose problème, les renseignements que je peux vous donner, je vous les donne en séance et ce que je ne peux pas vous donner, nous y répondrons sans problème.

Monsieur Frantz DENAT : je prends note qu'un jour j'aurai une réponse. Le deuxième point relève des dépenses de la SPL. Notamment il y a les rémunérations de la société ; alors puisque je sais que vous êtes attentifs les uns et les autres, à la page 24/49 du CRAC, et on comprend pourquoi, comme je l'ai dit dans plusieurs conseils municipaux antérieurs, la participation de la SPL baisse au fur et à mesure, et que ce qui était prévu initialement, de payer un équipement collectif au sein de la ZAC de la Font s'éloigne à chaque fois, puisqu'encore aujourd'hui, on a entendu dire, mais ce qui n'est pas une surprise, qui avait déjà été énoncé, que le résultat de la SPL sur la

Font de Mauguio faisait descendre en fait la participation. Sur ce point, je reviens sur un point qui me tenait à cœur lorsque j'ai eu l'honneur de travailler avec vous, c'était le barreau de sortie qu'on revoit là à nouveau considéré comme étant un point qui n'était pas dans la ZAC à l'initial, alors qu'en fait il était dans la ZAC à l'initial, donc ça me surprend un peu de le revoir là réapparaître comme nouveau. Je finis juste si vous permettez, et donc voilà quelles étaient mes questions, enfin mes remarques, sur les dépenses et la commercialisation. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : on prend votre question, on y a déjà répondu dans un précédent entretien. La ZAC participe à ce barreau à hauteur d'un certain pourcentage qui a été revu effectivement, mais il ne peut pas non plus prendre en charge des travaux hors son périmètre de ZAC, ça vous le savez aussi. Donc on vous donnera les renseignements complémentaires par rapport à la participation qui est toujours de mise. Elle participe au barreau et elle participe au rond-point, pardon au gymnase. Monsieur BOURGUET ?

Monsieur Daniel BOURGUET : on est là pour parler du bilan, donc bon je vais rappeler quand même que j'étais un opposant à la construction de ce quartier dès 2014 et même avant, parce que de toute façon on n'en avait pas besoin. Tu parles de la loi SRU pour produire 20 logements sociaux par an sur 10 ans, on avait beaucoup d'autres solutions, bien d'autres solutions que de construire un quartier.

Monsieur Yvon BOURREL : lesquelles Monsieur BOURGUET ? Allez-y.

Monsieur Daniel BOURGUET : je les ai proposées dans mes campagnes électorales, et je les reproposerai dans les prochaines campagnes et les solutions existent. Je peux facilement produire 20 logements sociaux par an sur la commune sans construire des quartiers comme ça. Par contre pour revenir sur le bilan, et d'ailleurs je vous rappelle que si vous avez dit tout à l'heure qu'en 2017 on a réduit de 10 hectares, c'est parce que grâce à mon ami Bertrand, mon regretté ami Bertrand, on s'était aperçus que la première ZAC avait été promulguée sans les avis de l'autorité environnementale.

Monsieur Yvon BOURREL : c'est surtout qu'en 2014, Monsieur BOURGUET, on a eu des inondations sans précédent et que le PPRI a été revu.

Monsieur Daniel BOURGUET : oui mais surtout la ZAC avait été faite illégalement mais bon...

Monsieur Yvon BOURREL : ça c'est votre point de vue.

Monsieur Daniel BOURGUET : on va pas revenir sur ça, c'est du passé ; pour ce qui est du présent, c'est un échec, architectural déjà.

Monsieur Yvon BOURREL : c'est un point de vue.

Monsieur Daniel BOURGUET : donc je pense que pour ce qui est du bilan pour ces deux tranches, architecturalement c'est un échec, écologiquement c'est un échec, quand on voit des façades noires, vous nous montrez des façades noires, c'est une hérésie avec le climat qu'on a aujourd'hui de construire des façades noires, c'est quelque chose qui n'existe plus nulle part sauf à Mauguio. Donc à une époque, il y avait été question de faire des chaufferies collectives, des choses comme ça, au début ,le premier projet, j'ai vu encore un jour il y avait dans le Midi Libre un article où il parlait d'écoquartier, alors oui si ça c'est un écoquartier, donc c'est pour dire que c'est un échec architectural, c'est un échec écologique et c'est un échec en termes de population puisque ça ne répond pas à la demande de la population qu'on attendait, ça n'a pas ou très peu rajouté la population, la preuve est que vous voulez plus y faire l'école.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur BOURGUET, comment pouvez-vous dire cela ? On a 400 demandes de familles melgoriennes qui attendent un logement.

Monsieur Daniel BOURGUET : un logement social, vous voulez dire.

Monsieur Yvon BOURREL : Les 500 familles ? non toutes familles confondues. Aujourd'hui il y a un besoin de logement, c'est pas une invention. La population de la ville baisse et j'aimerais que vous voyiez, il n'est que de regarder le nombre de courriers que nous recevons quotidiennement. Le travail de renouvellement urbain en cœur de ville est un sujet délicat. Quand on en propose un autre qui est l'alternative à ce que le gouvernement nous a imposé avec la loi Zan où on n'a plus la possibilité de faire du lotissement comme à l'époque avec des aises qu'on pouvait consentir aux uns et aux autres, comment pouvez-vous tourner le dos à cette exigence des familles, qui désertent vous le savez pour aller à Beaulieu, pour aller à Restinclières, pour aller à Candillargues, pour aller parfois à Mudaison, qui sont de belles villes, mais qui vont là-bas par défaut. C'est un point de vue, je vais pas rentrer dans cette polémique, je vous laisse vos arguments, je préfère les miens.

Monsieur Daniel BOURGUET : moi je suis pas pour la croissance infinie, non pas du tout. Donc voilà, c'était pour rappeler ces choses-là, donc pour moi cette Font pour le moment, c'est un échec.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : merci, j'ai une première question concernant la maison de santé ; si je comprends bien, la ZAC ne va pas participer au financement de la maison de santé ? je l'ai pas vue, donc c'est un projet qui s'ajoute ?

Monsieur Yvon BOURREL : le projet de la maison de santé est un projet partenariat entre la CPTS, la communauté professionnelle territoriale de santé de Montpellier Berange, avec laquelle la commune a de très bonnes relations, avec une implantation sur place de professionnels de santé, pharmacien et médecins, qui veulent faire une offre de soins sur la commune comme on l'a fait avec la maison médicale de garde. L'idée, c'est d'arriver à avoir sur place ce qu'on va chercher ailleurs, à Montpellier ou à Lunel parfois, un scanner et une IRM. Ce sont des fonds privés Monsieur, avec la production de logements, dont des logements sociaux effectivement, dans l'opération d'Arcade que nous avons visitée il n'y a pas longtemps.

Monsieur Gilles PARMENTIER : donc c'est intégré dans un bâtiment dans La Font de Mauguio ?

Monsieur Yvon BOURREL : c'est intégré, c'est le rez de chaussée d'un endroit qui est bâti, oui ça fait quand même 900 m².

Monsieur Gilles PARMENTIER : je vous dis ça parce que comme il y a certains qui proposent de tout arrêter à la Font de Mauguio, ça pose des questions sur le coût, sur les équipements qui étaient prévus, parce que moi je partage l'idée que c'est vraiment un mauvais choix, un mauvais quartier, une mauvaise construction, pour moi, ça deviendra un fiasco surtout si on n'y met pas les gardes fous comme je l'avais proposé dans un précédent conseil municipal pour préserver la tranquillité dans les logements.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER, comment pouvez-vous dire que c'est pas tranquille ? On fera parler les gens qui habitent sur place.

Monsieur Gilles PARMENTIER : aujourd'hui, mais tout se dégrade. Si un carreau demain est cassé...

Monsieur François DALBARD : pourquoi vous dites que c'est un mauvais quartier, dites-le pourquoi. Qui vous a dit que c'était un mauvais quartier ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : excusez-moi, mais déjà je ne suis pas agressif.

Monsieur François DALBARD : si, vous êtes agressif, vous traitez les gens de la Font comme des moins que rien.

Monsieur Gilles PARMENTIER : pas du tout, pas du tout, je me suis mal exprimé, je m'excuse si je me suis mal exprimé, mais ne soyez pas agressif.

Monsieur François DALBARD : donc corrigez votre réponse s'il vous plaît.

Monsieur Gilles PARMENTIER : je suis pas agressif, ne soyez pas agressif.

Monsieur François DALBARD : attendez, vous insultez les gens de Mauguio.

Monsieur Gilles PARMENTIER : non pas du tout, pas du tout, pas du tout, pour moi ça sera un fiasco, mais je constate que ce genre de quartier, s'il y a pas un effort pour empêcher que dès qu'il y a un carreau cassé, il faut le remplacer etc. S'il y a pas cet effort, là il y a une dégradation. C'est arrivé dans toutes les communes de France, alors c'est pas quand c'est construit, mais il faut réfléchir à dans 15 ans, dans 20 ans, dans 30 ans, et moi quand on regarde le devenir des quartiers avec beaucoup de logements sociaux aujourd'hui en France, les lois françaises sur les logements sociaux etc., c'est inquiétant, je dis pas qu'il y a pas besoin d'avoir des logements abordables ; pour moi, ça a été un mauvais choix de le faire comme ça, ça a été un mauvais choix. D'ailleurs le manque, on l' on l'a déjà dit, mais je le redis, le manque de commercialisation, alors qu'il y a comme vous l'avez dit une demande très importante et très forte de logement sur la commune, ça prouve bien que ça ne répond pas aux besoins, et j'aimerais que vous répondiez sur un autre point s'il vous plaît, c'est sur les réseaux Facebook de la ville, enfin pas tenus par la Ville mais par par les citoyens, il y a pas mal de photos, de vidéos, qui parlent de malfaçons sur les bâtiments, j'aimerais vous interroger là.

Monsieur Yvon BOURREL : je ne serai pas le commentateur de vos critiques, et je m'étonne que vous puissiez insulter comme ça la mixité sociale en imaginant que les carreaux sont cassés et qu'on ne les arrangera pas.

Monsieur Gilles PARMENTIER : vous caricaturez, non mais vous caricaturez, mais répondez-moi sur la question des malfaçons ; est-ce que ça vous est revenu ? Parce que c'est des choses qu'on voit sur les réseaux.

Monsieur Yvon BOURREL : aujourd'hui les 400 familles qui habitent à la Font de Mauguio sont globalement satisfaites, elles nous le font savoir. Monsieur Chazot, à vous.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : concernant cette Font de Mauguio, ça fait déjà quelques années que je vous le disais, en terme de cohérence architecturale, sans surprise on n'y est pas du tout. Vous-même en commission d'urbanisme, vous aviez été dans l'incapacité de nous indiquer quelle était la vision architecturale, donc aujourd'hui on se retrouve avec un ensemble de maisons blanches béton, toit plat, pour certaines sans âme. Concernant le changement sociologique de la ville, il va y avoir un impact, c'est forcé, et avant qu'il y ait des grands cris d'orfraies qui soient faits, en termes de sécurité, je prendrai vos propos seulement, vous-même dans vos communications il y a pas si longtemps, vous avez salué l'action de nos policiers municipaux sur un certain nombre de faits de violence qui se sont commis.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Chazot, c'est pas très adroit de votre part d'assimiler La Font de Mauguio à la violence, elle existe malheureusement partout, là comme ailleurs, mais je refuse qu'on stigmatise ce lieu qui est un lieu où vivent 400 familles melgoriennes et pas melgoriennes.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : je vous fais une remarque générale, c'est vous qui faites le raccourci en disant que les problèmes viennent de La Font de Mauguio. Moi je vous fais un constat, donc après si vous faites vous-même ce raccourci-là, c'est peut-être qu'il y a une question.

Interventions inaudibles dans l'hémicycle.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : s'il vous plaît attendez, est-ce qu'on pourrait se calmer parce que je suis assez d'accord avec mon collègue et l'ensemble de mes autres collègues, c'est pas parce que ceux qui restent de cette majorité se sentent en difficulté qu'elle a à nous agresser.

Monsieur Yvon BOURREL : ça suffit maintenant, Dominique, tu t'arrêtes. On a fini, on passe à l'adoption du CRAC. qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Frantz DENAT : il y a pas de déports ? Ok.

Monsieur Yvon BOURREL : alors on va dire combien. Combien de contre ? on va le dire : 16, alors 16 contre, et 17 pour.

Monsieur Frantz DENAT : et combien ? pardon.

Monsieur Yvon BOURREL : 16 pour 17

Monsieur Frantz DENAT : 17 pour, dont la vôtre, ok.

Monsieur Yvon BOURREL : 16 contre, 17 pour.

Monsieur Frantz DENAT : je voudrais pas que ça change au prochain (inaudible)...

La délibération est adoptée à 17 voix pour, 16 contre (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – S.RAYNAL – G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – F.DENAT – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P. MOULIN-TRAFFORT) **et 0 abstention.**

6. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SPL L'OR AMENAGEMENT DANS LE CADRE DE L'OPERATION

DE LA FONT DE MAUGUIO :

Rapporteur : L. CAPPELETTI

Monsieur Yvon BOURREL : le point suivant est la demande de garantie d'emprunt de la SPL l'Or Aménagement dans le cadre de l'opération Font de Mauguio ; en ma qualité de président de la SPL, je me déporte et je sors de l'enceinte, et je confie la présidence à Madame CRAMPAGNE.

Madame Sophie CRAMPAGNE : bonsoir, pour l'examen de ce point, je cède la parole à Monsieur CAPPELETTI.

Monsieur Laurent CAPPELETTI : bonsoir chers collègues j'espère que vous allez pas tous partir, bon j'y vais. Alors il s'agit d'une garantie d'emprunt. C'est la deuxième tranche d'un emprunt de 7 millions, la première tranche ayant été adoptée au précédent conseil municipal. Cette deuxième tranche est de 3,5 millions, il s'agit de voter une garantie de la municipalité à hauteur de 80 % pour financer le parachèvement des travaux de la tranche 2 où nous avons déjà des habitants des gens de chair et d'os qui habitent, et le démarrage des travaux des tranches 3 et 4 où nous avons, ça vous a été expliqué, des gens aussi qui ont commandé et qui souhaitent y habiter. Alors je vais faire un rappel évidemment, avant de rentrer dans le détail financier, de l'intérêt financier de cet emprunt, et donc de voter la garantie. Tout d'abord, vous l'avez compris à l'exposé du CRAC, il y a un intérêt général à voter cette garantie pour que cet emprunt soit fait. On vous a expliqué qu'il y avait 304 familles qui habitaient déjà, bientôt plus de 400. 500 attendent. Moi je suis choqué du mépris quand ces gens entendent ce que vous dites : « échec », « catastrophe », il y a des gens qui habitent dedans, ils sont heureux, vous les avez rencontrés ? Il y a 500 personnes qui attendent, et eux entendent « échec » etc. donc ce sont tous les objectifs sociaux. Deuxième objectif, économique, oui figurez-vous qu'en 2024, il y a eu une crise de l'immobilier, ça a

touché tous les secteurs, toutes les communes, y compris l'Hérault, et figurez-vous que depuis fin 2024 début 2025, il y a une reprise et donc les commandes reprennent également sur la Font. Donc si pour mener une politique, on devait s'attarder au conjoncturel pour aborder le structurel, ça ce n'est pas notre choix. Et puis le troisième point bien entendu, toutes ces nouvelles constructions sont aux dernières normes d'inclusion environnementale, les normes notamment climatiques etc., donc de toute façon elles créent du progrès, on appelle ça la durabilité. Alors maintenant, au plan financier, j'allais dire de cet emprunt, de la nécessité de voter la garantie pour ne pas mettre en péril, laisser dans la gadoue, dans la boue ces gens qui habitent déjà dedans et qui attendent. Alors déjà il faut rappeler que pour financer les travaux concernant la SPL, il y a deux solutions : il y a la ligne de trésorerie et puis il y a l'emprunt, on le sait depuis le début, depuis 2013 et en fonction du contexte économique, et on se fait conseiller par le meilleur expert financier des finances publiques, que les experts connaissent, Michel Klopfer, et bien on vérifie effectivement que soit l'emprunt, soit la ligne de crédit, quelle est la meilleure solution, pour choisir la meilleure solution. Ca c'est le premier point, et il s'avère qu'en effet, aujourd'hui l'emprunt est la meilleure solution, les taux ont beaucoup baissé, et les banques de toute façon ne veulent plus, et je sais qu'il y a des banquiers dans cette salle ne veulent plus financer de tels projets à partir de ligne de trésorerie, ça c'est le premier point. Le deuxième point, c'est que ce qui vous arrive ici au vote a été validé, présenté au conseil d'administration de la SPL par des administrateurs, certains de Mauguio, enfin tous en tout cas de l'agglo. C'est-à-dire que tout ce que nous faisons ici a été validé par l'ensemble des administrateurs de la SPL de l'intercommunalité, car ce projet Font de Mauguio, c'est aussi le résultat du SCOT, c'est une politique d'agglomération, donc il y a aussi un intérêt général d'agglomération au-delà de l'intérêt général des gens ici, à voter cet emprunt, à voter cette garantie pour cet emprunt. Alors maintenant si on regarde le détail financier de cet emprunt, écoutez, il a des conditions tout à fait satisfaisantes. Nous en garantissons 80 %, vous avez étudié le détail, notamment son taux d'intérêt, 3,16 %, qui est à un niveau tout à fait remarquable avec des conditions de déblocage, de garantie de remboursement, de mode de taux, d'amortissement également, qui d'un strict point de vue financier sont beaucoup plus avantageuses et beaucoup plus intéressantes dans le contexte d'aujourd'hui, dans la conjoncture d'aujourd'hui, que la ligne de crédit. Je vous remercie de votre écoute.

Madame Sophie CRAMPAGNE : merci, on va prendre toutes les questions. Monsieur PARMENTIER ?

Monsieur Gilles PARMENTIER : j'ai pas envie de laisser passer ce que Monsieur Cappelletti a voulu dire, il n'y a pas de mépris des habitants, des Melgoriens qui habitent la Font de Mauguio, il n'y a aucun mépris. Mais supportez qu'on ne soit pas d'accord avec comment le quartier a été construit et ce qu'il va et ce qu'il peut devenir ou pas, mais c'est pas un mépris envers les gens qui habitent, nous on supporte tous les Melgoriens et les gens autour qui aient besoin de se trouver un logement, qui aient besoin d'acheter. C'est pas ça la question, la question, c'est : est-ce que pour supporter ce besoin, est-ce qu'il faut tout faire et tout faire n'importe comment ? Donc supportez qu'on soit pas d'accord avec la manière dont vous avez répondu à un besoin de logement sur la commune, sachant d'autant plus qu'on peut aussi se dire qu'effectivement on va peut-être pas être comme Castelnau-le-Lez, doubler la population de la commune, peut-être que nous avons des d'autres intérêts à préserver les plaines agricoles de Montpellier, une autre qualité de vie, le fait qu'on soit à 5 m au-dessus du niveau de la mer alors qu'on nous dit que dans 50 ans le niveau de la mer va monter. Bon voilà, il y a plein de raisons pour lesquelles on peut être contre avec la manière dont vous avez répondu à ce besoin de logement et donc la construction de la Font de Mauguio. Deuxièmement, moi je pense que vraiment, le fait que vous ne supportez pas des idées contraires, c'est un peu ce que j'ai reproché à Monsieur le maire, à son équipe, pendant 5 ans, vous êtes un peu tous à mon avis, un peu trop le syndrome du professeur, c'est normal c'est pour beaucoup votre cœur de métier, et votre formation. Mais le professeur, il est sur son estrade, il a raison, et il donne le cours aux élèves, et les élèves ils se taisent et ils apprennent. Et ben nous, on n'est pas vos élèves, vous êtes pas nos professeurs, on est des citoyens, on est élus par les Melgoriens autant que vous, pour justement porter d'autres idées, que beaucoup de Melgoriens et Carnonnais considèrent comme fondamentales pour l'avenir de la commune. Donc voilà, moi je pense que, arrêtez de dire que nous méprisons les Melgoriens et les Carnonnais, ce n'est pas vrai, c'est pas parce qu'on n'est pas d'accord avec vous qu'on est des gens qui méprisent, ou on est des gens bêtes, on est des gens méchants, voilà merci.

Monsieur Daniel BOURGUET : oui donc évidemment, bon moi je vais forcément voter contre, mais je vais même être un peu sévère avec l'Or aménagement, avec la SPL, parce qu'avec la SPL, on n'a jamais pu avoir de discussion, on n'a jamais pu avoir de concertation, on n'a jamais pu avoir de... Chaque fois qu'on est allé voir Madame Saury, ça s'est mal terminé. Donc le projet, nous on était dans une démarche, tout en étant opposés au projet, on a été dans une démarche constructive, et ça s'est toujours fini en eau de boudin, et la SPL n'a pas été du tout la hauteur. C'est pour ça que la dernière fois, j'ai voté contre la prolongation de son mandat, parce que j'estime que les tranches 3 et 4, il faudrait les donner à quelqu'un d'autre qu'à la SPL, et les faire totalement différentes, dans un esprit totalement différent. Pour moi la tranche 3 et 4, maintenant vous le savez, la majorité des Melgoriens, ils sont contre l'esprit de ce projet, la façon dont il est fait, les tranches 3 et 4 devraient être faites totalement différemment, il faudrait tout faire table rase et repartir à zéro, et la SPL ne peut pas être le bon prestataire pour le faire. Voilà, je vais être très sévère avec eux, comme j'étais sévère avec eux quand ils ont coupé les platanes à Carnon, que Madame Saury nous a reçus dans son bureau avec je sais pas si tu y étais Marianne, on lui a montré, on lui a prouvé, fait un plan qu'en redessinant les places, elle perdait 40 places de stationnement et en plus elle était obligée d'abattre les platanes, et elle nous a dit « vous comprenez pas, c'est le meilleur architecte d'Europe qui a fait ce projet, donc on peut pas le contredire ». Voilà la seule réponse qu'on a pu avoir, alors discuter avec des gens comme ça c'est impossible, alors on est des citoyens à part égale avec vous, on n'est pas contre les gens qui habitent à la Font de Mauguio, d'ailleurs j'en connais beaucoup, ils sont très bien là-bas, et on ne stigmatise pas les gens, on stigmatise un urbanisme qui n'est pas un urbanisme, qui est un urbanisme des années 70, qui n'est pas un urbanisme d'aujourd'hui, qui ne correspond pas à notre commune, à la volonté de notre commune, voilà c'est tout.

Madame Marianne PELLETIER : moi je voudrais juste faire un petit témoignage personnel pour essayer d'illustrer la différence entre le mépris des habitants qui sont à la Font de Mauguio et le problème architectural et d'urbanisme. J'ai grandi dans une barre HLM en banlieue parisienne, à Vitry sur Seine, mes parents étaient très heureux d'avoir ce logement, et moi j'ai grandi une enfance heureuse en bas des tours à jouer. Mais pourtant, les barres HLM, on a tous reconnu maintenant que c'était un gros problème, pour beaucoup on les a abattues. Donc voilà j'ai voulu témoigner parce que c'est vraiment du vécu, et c'est pas stigmatiser les gens que de dire que c'est pas ce type de développement architectural urbanistique qu'il faut faire, même si des gens sont heureux d'y trouver un logement, et peuvent y vivre une vie parfaitement agréable. Voilà, j'avais besoin de le dire parce qu'effectivement, ce problème de mépris me choque, et je voudrais pas qu'on croie qu'on est contre la mixité sociale, le logement social, les pauvres qui vont venir envahir Mauguio etc., je serais extrêmement mal à l'aise que notre groupe puisse être assimilé à ça. Voilà, c'est tout merci.

Monsieur Frantz DENAT : Madame la présidente, d'abord un rappel pour ordre, quand j'ai demandé tout à l'heure quelle était la place de chacun au sein de la SPL, bien évidemment je vais reposer la question du déport d'autres personnes que le maire pour le même motif que la dernière fois. Alors c'est rigolo, parce qu'Anticor vient de faire un petit mot en disant que les élus locaux au Sénat essayaient de faire passer la loi qui restreint la possibilité de la prise illégale d'intérêt dans le sens où elle existe quand on reste à siéger à un endroit où on devrait pas, par exemple. Alors j'ai compris que stratégiquement il y avait la stratégie de certains qui était de faire durer puis qu'avec un peu de chance la loi passerait avant que les décisions soient prises, on va essayer de faire que ça ne soit pas le cas, puis je compte peut-être sur les députés ou sur une dissolution pour faire ralentir cette loi. Donc je maintiens le fait qu'il y ait pas eu les déports qu'il fallait à cette question, je vous demande de le noter au procès-verbal. Deuxièmement, j'ai aussi remarqué, alors que Monsieur Klopfer, c'est un bon alibi hein, parce que c'est quelqu'un avec qui j'ai eu aussi la chance d'échanger et je ne dirais pas qu'il est pas reconnu, je dirais simplement qu'il vieillit un peu, mais ça ne retire rien à ses qualités professionnelles, sans doute, la preuve moi aussi je vieillis hein, voilà c'est pas non plus l'injurier. Par contre la CCF à laquelle on m'a refusé la participation la dernière fois, c'est-à-dire la commission de contrôle financier, au motif que c'était une commission extramunicipale, et deuxièmement le refus qui m'a été fait en commission finance d'avoir un retour sur cette CCF, ne peut pas ne pas poser problème par rapport au travail de Monsieur Klopfer ; alors ne vous inquiétez pas, vous me connaissez un peu, donc ça va suivre son cours, ce statut de la CCF. J'ai reçu un courrier aujourd'hui qui ne répond pas à ma question mais d'ailleurs c'est pas une première qu'on réponde pas à ma question. Le dernier point, enfin le dernier sur la Font en elle-même et la cohérence entre le SCOT et l'Agglo : je

crois que dans cette agglomération, on a un vrai sujet qui est que, comme on n'a pas de PLUI, on a décidé, les maires ont décidé en bureau de garder la maîtrise du foncier et de chacun son PLU. Alors il y a des endroits où ça se passe bien, des endroits où ça se passe moins bien, des endroits où il se fait des choses bien, puis on a des endroits où il se fait des choses moins bien ; moi j'invite tous ceux qui le font pas à traverser la Font. Je me fais mal à chaque fois que je traverse la Font parce qu'en effet j'étais à l'inauguration, et un des adjoints, un de mes collègues adjoints à l'époque m'avait dit « tu fais un peu la baboune là, la tête un peu sur la photo, tu as les bras croisés ». Quand j'ai entendu cet architecte bordelais dire « l'architecture de la Font, on retrouve les façades du village, l'esprit des façades du village », et je me souviens de cette phrase parce que j'ai eu la chance de croiser Monsieur BACALA, et que c'était vraiment pas l'idée du projet initial qu'il y avait, quand on voit ce que c'est devenu cette superposition de toits plats, de densité qui ressemble pas à grand-chose. Donc ma question va porter sur la garantie d'emprunt et le montant de la garantie d'emprunt, parce qu'on a le droit de faire des garanties d'emprunt pour le social, de garantir des emprunts pour le logement social. Moi j'entends que vous faites des garanties d'emprunt pour la totalité, 7 millions puis 3 millions et demi. Je veux bien, mais ce que je veux c'est savoir quelle est la part, dans les 3 millions et demi, dans les 7 millions, la part du logement social et la part garantie, parce que ça veut dire que si c'est 3 millions et demi, et 7 millions, ça veut dire qu'on fait 10 millions et demi de logement social de garantie, donc là j'ai un petit problème de compréhension sans doute, mais il y a des enseignants dans la salle, j'ai confiance là-dessus. Et puis je finirai dans ce que j'ai dit tout à l'heure, une des manières de remettre la SPL dans l'ordre, hormis ce qu'a dit mon collègue Monsieur BOURGUET tout à l'heure, c'est quand même de réduire le train de vie de cette SPL, c'est pas faute de l'avoir dit ; d'ailleurs si son président devenait bénévole, ça serait une des premières solutions donc voilà. Et je ne veux pas qu'on je ne veux pas qu'on fasse porter à l'Agglo, le vieux débat « c'est pas moi c'est l'Agglo, tu as voté ça à l'Agglo etc. », c'est hors sujet.

Madame Caroline FAVIER : Alors moi je voudrais revenir sur le prêt en lui-même. Laurent tu as tu as vanté les mérites du prêt amortissement, certes mais ce prêt il vient quand même rembourser une ligne de trésorerie et quand on souscrit un prêt pour en rembourser un autre c'est jamais bon signe, ça s'appelle de la consolidation et c'est pas très bon. Il y a autre chose qui me gêne c'est que ce prêt vient rembourser une ligne de trésorerie qui est sur la ligne qui a servi à financer la ligne 1, pardon la tranche 1 et 2 donc on va attaquer la tranche 3 et 4 avec des encours sur des travaux de la tranche 1 et 2 ces travaux vous me disiez tout à l'heure que il restait plus que sept appartements à vendre ça veut dire que ça s'est bien passé pour les tranches 1 et 2, ce qui m'ennuie c'est que s'il reste plus que sept appartements, c'est quasiment terminé et on vient mettre un encours de 7 millions qu'on va faire porter sur une vente qui est quasi terminée donc cet encours de 7 millions va arriver sur les tranches 3 et 4 avec un amortissement de 5 ans alors qu'on n'a pas de visibilité sur ce qui va se passer sur la crise immobilière, enfin pas de visibilité on sait que la crise immobilière ça va être encore compliqué un an ou deux même si c'est exact ça va mieux. Ma question c'est pourquoi au lieu d'aller surenchérir sur de l'endettement, on vient pas trouver une solution sur peut-être diminuer les frais peut-être éviter d'aller sur la tranche 3 et 4 immédiatement et sur la totalité. Pourquoi on revoit pas le projet ? il y a autre chose aussi qui me pose souci, c'est qu'il y a eu des modifications sur les projets des promoteurs et ça, c'est embêtant c'est-à-dire que les promoteurs ont eu des grosses difficultés financières et du coup ont revu la dimension à l'intérieur, ont revu les matériaux alors ce qui me fait peur c'est quand je sais qu'aujourd'hui il y a des contrefaçons il y a des soucis et ça on vient rajouter de l'endettement sur quelque chose qui ne va pas bien et voilà pourquoi j'insiste sur ces chiffres. C'est plutôt là-dessus que ça me pose problème c'est pour ça que j'ai voté et que nous avons voté pardon contre pour le CRAC parce que ça me dérange et contre la garantie d'emprunt si bien que comme dit Monsieur le Maire, j'ai démissionné de mon statut d'administratrice de la SPL pour pas me mettre en défaut puisque j'ai bien compris qu'au dernier conseil d'administration, je n'avais pas enfin ça a été un souci que je sois contre. Je peux le comprendre donc j'ai démissionné, je ne suis plus administratrice de la SPL. Par contre, je tiens toujours énormément aux comptes de la commune et ça ça me gêne beaucoup qu'on rembourse un prêt par un autre prêt sur des travaux qui sont terminés et vendus.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Je vais répondre. ah pardon excusez-moi

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Vous êtes responsable de cette situation à la Font de Mauguio, c'est votre équipe qui va mettre les gens en difficulté, donc pour ma part il est hors de question que je sois pris en otage pour l'agglomération. C'est pour ça que je voterai contre tout simplement.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Merci. Je vais répondre et je vais essayer de répondre à l'ensemble. D'abord sur les questions plutôt d'ordre financier, comme je vous l'ai dit en introduction, il y a aucune surprise c'est-à-dire que ce dont on parle, en fait, est au menu du conseil d'administration de la SPL depuis le mois de janvier. D'ailleurs Caroline en tant qu'administratrice tu n'as jamais posé la moindre question sur ces modalités de financement à ce moment-là j'aurais préféré que plutôt que de les faire aujourd'hui tu les fasses au moment où nous en avons discuté. C'est le premier point. Absolument pas, il y a les PV tout a été validé. Il n'y a eu aucune contestation et c'est la raison pour laquelle, on se retrouve ici à les voter mais je te rassure ça a été la même chose pour l'ensemble des administrateurs y compris les administrateurs des autres communes de notre agglomération. Pourquoi ?

Madame Caroline FAVIER : Juste une précision sur ce point précis si tu veux bien Laurent parce que c'est forcément pas sur des PV puisque le prêt le remboursement de cette ligne de trésorerie par le moyen terme s'est posé plus tard. La ligne de trésorerie bien sûr qu'elle a été souscrite pendant que j'y étais mais la décision de rembourser la ligne de trésorerie par un moyen terme par de l'amortissement pardon sur une durée plus longue ça s'est fait après. Je comptais pas en parler ici mais il y a eu une réunion décisive sur l'avenir et surtout les stratégies à suivre sur la Font de Mauguio entre la Mairie et la SPL et je n'ai pas été conviée. C'était en janvier 2025, je faisais encore partie de la majorité j'étais même adjointe aux finances à la délégation finances. Je n'ai pas été conviée alors aujourd'hui, je peux tout entendre mais pas qu'on me reproche de pas avoir donné mon avis aux conseils d'administration.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Tu étais administratrice et ces points ont été présentés discutés, débattu et s'il y avait un souci, j'aurais préféré que ce soit à ce moment-là que tu en fasses part. Caroline Favier l'était et je réponds à Caroline Favier. C'est le premier point. Deuxième point pour résumer ta question, maintenant les forces de contrôle interne des organismes bancaires si eux ont estimé risqué l'emprunt et bien ils le refuseraient tout simplement.

Madame Caroline FAVIER : Ils l'ont divisé en deux.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Il n'est absolument pas divisé en deux, il était prévu 7 millions, 3 millions et demi et 3 millions et demi et on bascule dans une modalité de garantie à 80 % à ce moment-là au dépend d'une ligne de trésorerie qui de toute façon dans l'absolu, ça a été très intéressant financièrement compte tenu du contexte économique mais de toute façon, dans l'absolu, on sent bien que pour financer des travaux c'est quand même beaucoup mieux de revenir à l'emprunt surtout avec des taux à 3,15 % donc pour finir de répondre à ta question ce qui aurait été désastreux financièrement c'est de ne pas le faire.

Madame Caroline FAVIER : On avait pas le choix, ce qui est pas désastreux, c'est de la rembourser en temps et en heure cette ligne de trésorerie.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Alors compte tenu de ce qu'on a expliqué la conjoncture bah oui la conjoncture fait que effectivement l'année 2024 n'a pas été conforme aux attentes mais la conjoncture en fait, on change pas une politique on change pas 15 ans de projet structurant mais ça c'est partout sur les projets politiques si vous avez des programmes etc que vous le changez à la première volatilité conjoncturelle, les électeurs vont jamais vous croire. Alors ensuite sur les questions portant par rapport à Frantz donc, mais je vais te répondre aussi ne sois pas impatient, cher ami. Pour te rassurer j'allais dire que bien entendu quand on fait ce genre d'emprunt et je sais que tu es sensible à ça Frantz, on s'assure que les ratios galants sont respectés bien entendu. Donc de ce point de vue-là, cette garantie par rapport à ces emprunts, les garanties en fait, font l'objet en fonction de leur objet alors on l'a écrit en fait l'objet de cet emprunt c'est la terminaison de la tranche 2 et le démarrage des travaux tranche 3 et tranche 4 donc ça concerne les travaux des tranches 3 jusqu'à 4 à compter

de 2025 et donc ça, ça concerne en fait la répartition de logements tel que prévue dans ces tranches et là aussi on les connaît depuis très longtemps. Sur l'aspect mépris, j'entends beaucoup, alors je trouve ça c'est un échec je trouve ça irresponsable je trouve que c'est un fiasco. Mais tu es parfaitement libre de dire ça, moi je ne suis pas opposé à ça moi. Je dis pas je dis j'écoute les gens qui habitent dedans et qui veulent y aller et ce que je vous dis, parce qu'ils me le disent, ils me le disent ils nous le disent c'est qu'ils sont choqués quand ils entendent des gens dire "Je trouve ça laid je trouve ça insécure" alors que c'est ultra sécurisé. Je me fais simplement le traducteur de ça. La liberté vous l'avez. Vous dites ce que vous voulez.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Vous n'avez pas le monopole de ceux qui voient les gens. Nous aussi on les rencontre et c'est précisément parce qu'on est sur le terrain

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Est-ce que j'ai dit ça ? Est-ce que je peux répondre Pierre Martin ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Monsieur CHAZOT s'il vous plaît.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Est-ce que j'ai dit ça ? J'ai pas dit ça et tu es libre. Je suis libre de dire que les gens disent ceci cela et de vous dire qu'ils prennent cela pour du mépris. Enfin le dernier point par rapport aux différentes questions de mon collègue et ami Daniel Bourguet et de son groupe. Tu l'as dit finalement, tu l'as dit, tu as dit j'aurais préféré qu'on fasse les logements par lots de 20 30 autre part peut-être. Tu as tout compris. Le projet Font de Mauguio, outre les aspects socio économiques, environnementaux qu'il apporte et aux gens qui habitent et qui veulent y habiter, c'est qu'il permet de maîtriser l'urbanisation de Mauguio centre. Sans le projet Font de Mauguio, on serait bien embêté pour maîtriser l'urbanisation de Mauguio centre. Et enfin dernière petite touche : Tout ça s'est fait depuis 2020 sans augmentation de la part sur notre territoire de zone artificialisée industrielle, on reste à 10 % depuis 2020 grâce à notre volontarisme environnemental, 10 % de zones naturelles et non artificielles c'est à souligner aussi.

Madame Sophie CRAMPAGNE : On va passer au vote s'il vous plaît. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le point est adopté. Oui pardon, en raison de la voix prépondérante de la présidente.

Le Maire laisse la présidence à S.CRAMPAGNE. Il sort de la salle et ne prend pas part au vote.
La délibération est adoptée à 16 voix pour, 16 contre (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – S.RAYNAL – G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – F.DENAT – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P. MOULIN-TRAFFORT) et 0 abstention.
Prépondérance de la voix de la présidente (article L.2121-20 du CGCT) la délibération est adoptée.

Retour de Monsieur le Maire dans la salle.

7. FIXATION DES MONTANTS 2026 DE LA TAXE LOCALE POUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) :

Rapporteur : L. CAPPELLETTI

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 7, alors le point 7 fixation des montants 2026 de la taxe locale pour la publicité extérieure, rapporteur Monsieur CAPPELLETTI.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Nous sommes sur la fixation des montants 2026 de la taxe locale pour la publicité extérieure donc vous le savez cette taxe locale et je vais abrégé en TLPE concerne les dispositifs publicitaires les enseignes et les préenseignes, les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicité. Cette TLPE est calculée sur la base d'une déclaration du redevable. Le recouvrement est opéré à partir du 1er septembre de l'année ; tout changement de dispositif doit être déclaré en mairie dans les deux mois qui suivent le changement chaque support créé ou supprimé après la déclaration pour conséquence doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration alors nous nous discutons donc des tarifs donc conformément au disposition du code des impositions sur les biens et services un arrêté des mini chargés du budget des collectivités territoriales constate chaque année les tarifs de la taxe sur la TLPE et ceux-ci en fait sont indexés sur l'inflation à savoir donc sur l'évolution de l'indice des prix et de la consommation de l'ensemble des ménages en France sur l'ensemble hors

tabac entre la 3e et la 2e année précédent celle de la révision donc cette revalorisation en fait suit pas plus moins le taux ministériel qui est calé sur l'inflation source INSEE c'est-à-dire 1,8 % ceci donne donc les augmentations justes de l'inflation donc de la TLPE. Je vous laisse lire les différentes lignes toutes les signalétiques de panneaux publicitaires de préenseignes et d'enseignes sont concernées. Je vous propose donc d'adopter ces tarifs indiqués ci-dessous.

Monsieur Yvon BOURREL : Alors on a deux questions, Madame EGLEME et Monsieur PARMENTIER.

Madame Sophie EGLEME : Cette taxe impacte régulièrement donc le la trésorerie des entreprises et on en a déjà parlé actuellement sur Fréjorgues et sur le PIOM, elles sont impactées, je sais qu'il y a un texte qui est passé mais est-ce qu'il est pas prévu justement un petit coup de pouce pour ces gens qui sont là depuis des années et qui sont impactés aujourd'hui par des travaux et une baisse d'activité ?

Monsieur Yvon BOURREL : La question est à l'étude effectivement. Vous savez que l'évaluation d'un préjudice pour perte d'exploitation ne se révèle pas à l'instant t donc l'agglomération a été saisie des demandes d'indemnisation et ça se fera selon les dommages enfin les pertes qui auront été constatées. Effectivement le dossier sera instruit vraisemblablement par les services.

Madame Sophie EGLEME : Les gens savent comment faire la demande les pros ?

Monsieur Yvon BOURREL : Je peux pas dire enfin je n'ai pas été personnellement interpellé j'étais interpellé sur le blocage des lieux mais l'administration de l'intercommunalité a ouvert cette voie.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Cela représente une hausse de combien pour cette pour cette taxe ?

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : La TLPE représente, représentait en 2024 tu l'aurais su si tu étais resté pour le CFU 160 000 €, donc $1,8\% \times 160000$ je te laisse faire le calcul oui donc oui 2% de 160 000.

Monsieur Gilles PARMENTIER : 8000 € c'est ça ? non plus non ? 3000 honnêtement, est-ce qu'il est pas temps de plutôt d'arrêter d'augmenter les impôts surtout sur les gens qui créent de l'emploi et de la richesse sur notre commune ? Est-ce que vraiment on avait besoin de suivre les taux et pas se dire bah faisons une pause ? Moi je pense qu'on paye tout le monde paye trop d'impôts dans notre pays.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Bien sûr tu as parfaitement raison et tu sais que sur les impôts directs on est devenu le champion du Languedoc sur la modération fiscale directe avec zéro augmentation d'impôts depuis le début ça nous classe quand on compare avec les 40 villes de strates similaires au deuxième rang sur la modération fiscale et on tient à le rester maintenant sur ce type d'impôts indirect imposé par j'allais dire l'État. Il faut revenir à la source la source en fait, c'est pas de maximiser en fait les rentrées fiscales si ça rapporte de l'argent bien sûr qu'on le prend mais c'était en fait mis en place c'est un peu comme le prix des paquets de cigarettes en fait. C'est pour qu'on fume moins et là en fait c'est pour éviter la prolifération. Ça marche très très bien. Il y a de moins en moins de fumeur je vais être bientôt le seul d'ailleurs et avec toi et en fait ça c'est pour éviter la prolifération assez hideuse notamment sur des entrées de ville en fait des panneaux publicitaires. J'ai écrit déjà depuis longtemps au ministre de l'économie pour qu'il arrête ça mais il m'écoute pas.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Justement par rapport au cas par cas c'est-à-dire les demandes d'exonération des commerçants au cas par cas dans la mesure où ils subissent ces travaux et tout ce qui se passe sur Fréjorgues, est-ce qu'on on n'est pas en capacité justement de faire un moratoire à ce moment-là et de dire bon ben pour l'instant on a dit combien 3 000 ? Tu as dit combien 3 000 €, sur 3 000 € est-ce qu'on est pas en capacité d'aider les commerçants pour 3 000 € ?

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : La TLPE, on peut pas y toucher mais bien entendu que pour des indemnisations pour travaux mais à l'heure actuelle, je suis en discussion avec une dizaine de commerçants, bien entendu qu'on

votera tout à l'heure un point sur en fait l'accompagnement sur la mise à niveau en fait des vitrines des enseignes etc. Donc sur l'aspect accompagnement des commerçants je pense qu'on est devenu exemplaires au niveau de Mauguio Carnon mais on peut pas jouer sur celui-ci en fait le sujet qui est posé.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est quand même c'est sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération et comme vous le savez les recettes générées par les taxes d'urbanisme d'équipement anciennement reversées à la commune sont désormais reversées à l'intercommunalité ce qui fait que et je parle de 500 000 € à peu près pour l'année 2024, je pense pouvoir plaider que s'il y avait une aide financière à apporter une modération ou un coup de pouce ou une compensation du côté de celui qui encaisse qui est l'agglomération.

Monsieur Gérard DEYDIER : Juste pour une petite remarque. Depuis 2020, il a été dit que les impôts locaux n'avaient pas été augmentés les taux alors que 2021, plus 30 %.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Non non non absolument pas !

Monsieur Yvon BOURREL : Les taux, Monsieur Deydier, vous n'avez jamais voté d'augmentation des taux. Les impôts ont augmenté parce que les bases ont augmenté il y a 2 ans de 7 % et pour le contribuable c'est parler des taux d'accord mais en ce qui nous concerne, nous n'avons pas augmenté c'est ce qui est vrai.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : De de toute façon taux ou base on en arrive à 54 € d'impôt direct par habitant ce qui nous fait le champion du Languedoc enfin pour les villes de stations balnéaires si on prend les villes de 10 000 à 30 000 les 40 de nos strates je peux pas dire mieux.

Monsieur Frantz DENAT : Je n'aurais pas pris la parole pour une fois mais je peux pas résister là ça a été un point qui a été abordé en commission finance donc ceux qui n'y étaient pas comme ça en profitent pour une fois que ça se passe qu'on puisse la prendre en même temps tous sur ce point de non augmentation des impôts. On peut pas se targuer d'un côté d'avoir des besoins de logement social de loger des gens dans les meilleures conditions possibles aux meilleurs loyers possibles et puis à contrario de faire une comment dirais-je un nivellement par la base des riches et des pauvres je veux dire le ruissellement, il serait temps qu'il se mette en place c'est-à-dire que si on a des baisses de DGF on en a parlé à la commission finances c'est aussi parce qu'on augmente pas nos impôts et j'avais proposé ici même dans ce conseil d'augmenter les taxes foncières des résidences secondaires évidemment pas des résidences principales mais des résidences secondaires comme l'ont fait d'autres communes et je trouvais ça assez équitable par rapport à la volonté politique que vous donnez par ailleurs actuellement.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Juste répondre en 10 secondes parce que malheureusement sur ce débat, je suis très frustré Frantz, tu le sais parce que si vous n'étiez pas partis on l'aurait eu en CFU donc on peut pas l'avoir maintenant mais simplement en 10 secondes. Oui c'est typiquement du CFU.

Monsieur Frantz DENAT : J'ai pas de mouchoir mais on peut le refaire ailleurs.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Mais on se rattrapera, on l'aura. Juste deux points donc sur la DGF. Elle dépend essentiellement de l'évolution de la population donc en fait elle dégringole parce que notre population est stagnante voire ces 5 dernières années diminuante et le deuxième point c'est tu as le même raisonnement en fait que nos ministres de l'économie classique c'est à dire que pour augmenter les ressources de la municipalité il faut augmenter les impôts mais non la rigueur renouvelée de gestion permet de générer des ressources donc nous on a préféré cette voie là.

Monsieur Yvon BOURREL : Bien on passe je propose qu'on passe au vote après ces échanges. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 2 3 4 5 plus les pouvoirs ça fait combien ? Qui a deux pouvoirs vous êtes deux ? non ça c'est pas moi qui compte, d'accord monsieur le secrétaire ça vous convient ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Je me permets je pense que c'est neuf abstentions je crois que vous n'avez pas compté Monsieur Chazot.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Chazot, vous vous êtes abstenu ? Neuf abstentions vous avez vous êtes abstenu, correction. Comment mais non mais ça fait 3 x 2 6 ça fait 7 Monsieur Denat ? Et monsieur et Chazot ? A bicyclette le point 9 Monsieur Cappelletti.

La délibération est adoptée à 23 voix pour, 1 contre (G.PARMENTIER) et 9 abstentions (PM.CHAZOT – F.DENAT – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P. MOULIN-TRAFFORT)

8. MODALITES DE PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR ET FIXATION DES TARIFS 2026 :

Rapporteur : L. CAPPELLETTI

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Non 8. Alors perception de la taxe de séjour et fixation des tarifs 2026 donc vous le savez la taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et le tarif de la taxe de séjour est fixé par personne et par nuitée de séjour. Ce montant de taxe est dû par chaque touriste et il est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside tout ça en fait est encadré par une réglementation de niveau national prévue par la loi je vous fais l'économie de l'article donc la loi de finance a introduit certaines dans 2021 a introduit certaines modifications dans le régime de la taxe de séjour relative notamment à la date limite d'adoption des délibérations mais caisses de plafonnement et le cautionnement bénéficie au bénéficiaire ainsi qu'à tous ses éventuels concessionnaires subrogés. Alors par délibération du 10 juillet 2024, le conseil municipal a instauré le barème tarifaire applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 et à partir du 1^{er} janvier 2026 les barèmes applicables à différentes catégories d'hébergement sont revus à la hausse selon là encore on se cale en fait sur l'inflation juste hein on appelle ça le taux IPCE qui est de 1,8 % donc l'application de cette augmentation juste de l'inflation aux différentes catégories alors vous allez voir qu'on a toutes les catégories bon sachant que Palace hôtel de tourisme 5 étoiles en fait on applique la tarification mais nous n'en avons pas sur le territoire on a des résidences haut de gamme locative mais on applique quand même le tarif au cas où on ait prochainement des installations de ce type comme ça on aura pas de voilà on aura pas mais tu sais pour un palace pour bien connaître 4 %. Le client des palaces ça lui fait vraiment pas peur donc vous avez ces augmentations je ne vous les lis pas c'est modéré c'est juste de l'inflation. On suit là le taux IPCE. Je vous propose donc de voter la présente délibération.

Madame Rachel BARTHES : Monsieur le Maire, oui merci alors nous parlons de taxe de séjour, de tourisme et des usages quotidiens. Aujourd'hui il fait chaud il va aussi faire très soif pour nous et les touristes. La vague de chaleur en cours va culminer demain alors que l'indice d'humidité des sols est déjà au plus bas sur une large moitié nord de la métropole cette situation est hélas appelée à se répéter de plus en plus souvent à l'avenir le réchauffement climatique en augmentant l'évaporation en augmentant la longueur des épisodes secs et en concentrant une fraction plus importante des pluies sur des épisodes intenses. Mais l'eau ruisselle vers la mer vous le savez ça s'infiltrer pas et ça va augmenter le déficit en eau des sols et des nappes. Vous écrivez page 39 de la note de synthèse CFU axe 2 la ville de Mauguio s'inscrit dans une démarche de préservation de la ressource en eau. Or, nous sommes très étonnés et dans l'incompréhension encore cette année puisque vous avez réinstallé les douches de plage d'eau douce justement pas loin des palaces d'autres communes voisines qui d'ailleurs réutilisent les eaux usées traitées par UV économisant jusqu'à 250 000 m³ l'eau douce si précieuse que nous utilisons tous les jours ne vient pas de la mer, c'est de l'eau douce qui sort de ces douches de plage et l'eau douce il n'y en a pas beaucoup. Elle est précieuse, il faut donc éviter de la gaspiller surtout l'été quand il fait chaud et qu'il y a beaucoup de monde. Ces douches utilisent de l'eau potable juste pour enlever le sable et le sel ce qui est un gaspillage et représente avec la consommation excessive un surcôt pour notre commune. Je peux terminer s'il vous plaît oui ?

Monsieur Yvon BOURREL : Mais quand vous avez la parole vous la prenez pas et là ...

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : C'est une discussion qu'on aurait eue en CFU.

Madame Rachel BARTHES : C'est pas hors sujet, c'est en rapport avec la taxe de séjour et avec le tourisme et avec l'augmentation de la population et avec l'usage de l'eau douce.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : C'est en rapport avec le logement notamment car la meilleure façon de lutter contre le réchauffement climatique, c'est d'améliorer le logement.

Madame Rachel BARTHES : La population est multipliée par combien Laurent l'été sur Carnon ? On a une augmentation de la population, on a un usage d'eau douce qui est précieuse que vous voulez préserver et vous la gaspillez via des douches.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : On est sur la même logique mais c'est un point qu'on aurait discuté et là aussi je suis frustré

Madame Rachel BARTHES : Laissez-moi terminer, le Haut-commissaire du plan vient du reste de publier le 25 juin une analyse peu rassurante sur l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau je vous donne l'adresse si vous l'avez pas eue : <https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/leau-en-2050-graves-tensions-sur-les-ecosystemes-et-les-usages>.

Monsieur Yvon BOURREL : On a écouté poliment mais...

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Comme avec Frantz, je suis frustré

Madame Rachel BARTHES : Je peux terminer ?

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Non

Madame Rachel BARTHES : Je peux pas terminer ? Je note.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : C'est un point CFU. Mais c'est un point CFU. Tu n'as pas...mais si parce que la politique environnementale notamment de gestion de l'eau

Madame Rachel BARTHES : C'est la perception de la taxe de séjour donc du tourisme c'est tout je note que vous m'empêchez de terminer merci.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : C'est un point CFU dont on aurait pu parler, j'espère qu'on aura ce débat.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Laurent, si tu veux tout ramener au CFU tu peux mais enfin il y a quand même là un point très clair sur la station de Carnon, l'augmentation de la population pendant le temps estival on est d'accord on traite ça également là-dedans et très clairement bah oui ben très clairement tu auras ce type de problématique.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Mais c'est sur la taxe. Alors je sais bien nous partageons les mêmes idées puisque de toute façon sur cette politique CFU nous l'avons faite ensemble et il y a un point notamment qui concernait le port de Carnon où Dominique Balzamo vous aurait fait un exposé de tout ce qui a été fait concrètement pour mieux gérer l'eau.

Madame Rachel BARTHES : Je ne parle pas du Port de Carnon.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : On ne veut pas des exposés, on veut discuter.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : On est sur un point qui concerne la taxe de séjour mais c'est la taxe de séjour on n'est pas sur la gestion de l'eau.

Madame Rachel BARTHES : On parle de la taxe de séjour donc on parle du tourisme et de l'augmentation de la population sur la côte voilà chez donc on pourra pas dire vous ne savez pas vous avez réinstallé des douches de plage alors que l'eau est précieuse et c'est du gaspillage.

Monsieur Yvon BOURREL : On est d'accord pour que l'eau est précieuse et on y veille donc on passe est-ce qu'il y a d'autres interventions vraiment sur le sujet ? Il n'y en a pas ? Donc on passe au vote qui est contre qui s'abstient ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. OFFRE DE VELOS EN LIBRE-SERVICE A CARNON – CONVENTION DE MANDAT

Rapporteur : L. CAPPELLETTI

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : alors je suis vraiment désolé de rapporter une fois de plus le point suivant. J'espère que vous le supporterez et je vais essayer de pas faire trop prof promis. Offre de vélo en libre-service à Carnon rapporteur moi-même. Donc on a engagé une réflexion vous le savez donc sur la requalification de la station balnéaire de Carnon 2030 avec notamment des objectifs d'équipement de qualité de la vie mais aussi de mode de transport et de déplacement doux justement plus soucieux de l'environnement. On en parlait, à cet égard comme ça a été rappelé, la station passe l'été à 35000 estivants et il est apparu en fait que dans l'offre de déplacement diverses demandes étaient remontées. Je vais pas vous parler parce que le point n'a rien à voir avec ça mais le petit train également donc une offre de vélo en libre-service donc l'an dernier nous l'avons mis en place. En termes d'utilisation ça a connu un succès tout à fait certain. Il y a une demande en fait pour renouveler de la part des résidents ce mode de transport doux soucieux de l'environnement et du vivre ensemble et donc nous avons décidé en fait de le reconduire selon les mêmes modalités que l'an dernier c'est-à-dire en fait par convention de mandat prestation de services et non pas par DSP voilà la raison est la suivante c'est que au tarif en fait où est mis la location de vélo qui est extrêmement faible à dessin, les recettes en fait générées par la location de ces vélos ne permettraient pas en fait une prise du risque économique par un délégataire donc on fonctionne c'est de l'ordre de la recette en fait est de 3000 € alors que le coût complet du système de vélo on est de l'ordre de 14000 € donc on vous propose de reconduire l'opération sur 2025 par une convention de mandat c'est ce que je vous propose en fait de voter en vous remerciant.

Monsieur Yvon BOURREL : Madame PELLETIER ?

Madame Marianne PELLETIER : L'année dernière j'avais fait remarquer qu'il y avait un problème au niveau des espaces pour stocker les vélos est-ce que ça a été pris en compte cette année ? J'avais dit un jour qu'il y avait des vélos un peu partout répandus est-ce que vous avez prévu des espaces de stockage de rangement des vélos et voilà c'est tout.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est une première question, une deuxième et on va vous répondre.

Monsieur Gérard DEYDIER : Merci. Ce que je regrette quelque part c'est de ne pas faire un bilan sur la saison passée. Les loueurs caronnais ont perdu pour l'un 4500 € pour le deuxième 5000 € c'est quand même quelque chose qui est important pour eux surtout dans un équilibre budgétaire et de service ça c'est la première chose, la deuxième chose c'est que dans la fiche qui a été proposée aux personnes qui étaient susceptibles de faire la maintenance de ces vélos il était clairement dit que c'était pour 3 ans. Je pense que quelque part la société avait

certainement des obligations pour marquer 3 ans à offrir à des prestataires qui assurent la maintenance des vélos. Je sais pas pourquoi aujourd'hui ça revient sur le tapis finalement donc voilà.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Concernant le stationnement des vélos au petit grand travers comme moi j'y vais en voiture, je ne fais pas attention s'il y a beaucoup de place pour ça et pour stationner les vélos de manière sécurisée donc voilà j'aimerais savoir si tout cela est prévu et s'il faut le renforcer ou pas merci.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Sur les lieux de stockage de vélo alors l'avantage en fait de la convention de mandat c'est qu'effectivement on conventionne sous réserve en fait de bilan mensuel à la fois de recettes et à la fois d'analyse. C'est une démarche qualité en fait de dysfonctionnement repéré donc en effet au-delà des indicateurs de succès il y avait cette problématique et donc on a optimisé en fait les lieux de stockage parce qu'on s'est rendu compte que certains étaient très peu utilisés en fait et ne servaient à rien alors que d'autres étaient au contraire très très demandés donc cette année on a en fait révisé donc les lieux de stockage et on maintient bien entendu ça fait d'ailleurs c'est écrit dans la convention. On poursuit en fait ce système en fait de mesurer j'allais dire en temps réel les dysfonctionnements qui seraient repérés pour les traiter au mieux sur l'aspect concurrence de ceux qui louent des vélos. Par ailleurs il est vrai que voilà dans les enquêtes que nous avons faites de demande en fait des résidents caronnais tout simplement mais aussi des touristes en fait, la demande pour ce type de service à bas coût en fait était extrêmement demandée et avait fait l'objet à l'issue d'une satisfaction tout à fait on était dans des ordres de grandeur de 90 % donc voilà l'explication et puis donc sur ta question j'ai répondu me semble-t-il sur effectivement ce souci c'est vrai qu'il y a eu besoin de se régler en fait sur les lieux de stockage. On l'a fait et on continuera à le faire si nécessaire.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Une question par rapport à cette enquête que vous auriez menée sur la satisfaction et l'utilisation de ces vélos comme ça est-ce que vous avez réussi à voir quel était le périmètre sur lequel ils étaient les plus utilisés ? Quels sont les allers-retours qui sont faits par les caronnais et les touristes avec ces vélos ?

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : C'est très étonnant c'est c'est même contre intuitif en fait à 80 % c'est des trajets très courts donc c'est vraiment une utilisation de proximité c'est pas pour faire un grand périple sur la journée.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote de cette convention qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention au passage de Monsieur Deydier. Je vous dis qu'on a pas reçu de remarque de la part des loueurs de vélo. On passe au point 10, Madame Crampagne modification tableau des effectifs

La délibération est adoptée à 32 voix pour, 0 contre et 1 abstention G.DEYDIER

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Rapporteur : S. CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci Monsieur le Maire. Il est proposé que deux postes de rédacteur territorial soient transformés en poste d'attaché territorial au sein du service cadre de vie de la direction de la sécurité et de la tranquillité publique pour permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne l'autre au sein de la direction des ressources humaines pour permettre la nomination d'un agent lauréat du concours d'attaché territorial. Cette double nomination sera accompagnée d'une refonte des postes concernés afin d'en adapter les missions au nouveau grade et de garantir cohérence entre les fonctions exercées et le niveau de responsabilité correspondant. Je précise que l'objectif aussi était de pouvoir optimiser le fonctionnement des services.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Sophie donc Monsieur DENAT, une question ?

Monsieur Frantz DENAT : Compte tenu des finances locales là parce que c'est pas parce qu'on sort à un moment à un moment du vote du CFU qu'on a pas le droit d'avoir lu le CFU ni au moment de certaines délibérations de s'y reporter, laissez-nous au moins en juger nous-même sans faire des interventions comme celles que j'ai entendues « tu as pas le droit d'en parler parce que ça c'est parce que tu étais pas là » C'est dit. La modification du tableau des effectifs relève de finances supplémentaires. Elle est faite au sein de si je ne me trompe de la promotion interne aux ressources humaines et à la direction de la tranquillité publique. Alors l'obtention des statistiques de la délinquance je ne parle pas de la délinquance de La Font de Mauguio, je parle de la délinquance du territoire de la commune de Mauguio qui je le rappelle a été dans la liste des 13 premières zones de sécurité prioritaire de France définies par l'État du fait notamment de ces cambriolages à l'époque je m'en souviens j'étais à la préfecture et j'étais surpris de rentrer en ZSP chez moi tous les soirs. Les statistiques sont les statistiques et là en matière de chiffre clé de la sécurité de la tranquillité publique, si on rapporte, le nombre d'interpellations 40 interpellations par an c'est page pour ceux qui aiment les pages ah ben il y a c'est pas paginé, 40 interpellations soit 0,1 par jour 0,1 par jour et quand on voit les effectifs des policiers et des ASVP puisque maintenant c'est difficile de savoir qui fait quoi étant donné qu'on a pas non plus de doctrine d'emploi à la portée des élus malgré la demande et ben on se dit que rajouter des cadres dans ces conditions là c'est une surprise et je pense que on devrait réfléchir à la manière dont on peut commencer aussi nous à réduire notre train de vie sur un certain nombre de choses parce que le président Mesquida pourrait sans doute en parler au niveau du département mais toutes les collectivités locales avec qui on peut échanger ont des problèmes je vois qu'à Mauguio, on n'en a pas donc sans augmenter les impôts donc plus belle la vie elle est pas tournée là mais ça pourrait. Mais j'ai des doutes quand même quant au futur.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci pour votre remarque.

Monsieur Yvon BOURREL : Qui est contre cette modification ? Qui s'abstient ? Charte des devantures des enseignes des terrasses

La délibération est adoptée à 31 voix pour, 1 contre F.DENAT et 1 abstention G.DEYDIER

11. CHARTE DES DEVANTURES, DES ENSEIGNES ET DES TERRASSES A CARNON – SUBVENTION AU BENEFICE DE LA SASU ZEYNO
Rapporteur : L. CAPPELLETTI

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : C'est la 2^{ème} subvention que je, nous vous proposons au vote donc vous le savez sur Carnon on est sur d'un côté la question en fait de l'attractivité, son amélioration et dans cette attractivité bien entendu que les devantures en fait des commerçants jouent sur j'allais dire l'esthétique le côté attractif également le côté harmonie de l'ensemble alors dans une logique en fait de simplification normative on a décidé de favoriser en fait ce mouvement, de pas passer par une réglementation contraignante qui rajoute de la paperasse, des contraintes etc mais de fonctionner au travers une charte incitative c'est-à-dire que sous réserve de certains critères très peu contraignants mais certains critères quand même d'harmonisation et d'attractivité de couleur de hauteur en fait des signalétiques quelques critères et bien il y aurait sous accord en fait de ces travaux d'embellissement et de mise à niveau dans le cadre de cette charte un montant de subvention ce dispositif prévoit des taux d'accompagnement à hauteur de 40 à 70% euh des travaux réels vous aviez voté en fait un budget pour cette année de 60 000 € et dans cette logique en fait vraiment d'accompagnement de nos partenaires commerçants et non pas de contrainte ou de brutalité réglementaire en fait on les accompagne aussi sur le montage du dossier pour qu'en fait à la fin ils touchent leur subvention parce que l'intérêt réciproque c'est que effectivement ils souscrivent à cette charte donc la plupart la grande majorité en fait à qui concerne la première tranche en fait sur cette année qui est Comtes de Melgueil puis Grassion Cibrand adhère au projet on en est très heureux et on arrive maintenant au 2e 3e commerce. Il s'agit de Istanbul Kebab dont le nom en

fait de société est SASU Zeyno en fait qui effectivement s'est mis en fait en conformité avec cette charte changement de l'enseigne notamment prévoit un coût de prévisionnel d'investissement de 1313 €, un changement de mobilier avec un coût d'investissement de 845 € et donc, il est proposé au conseil municipal d'octroyer une subvention bien entendu, le montant de la subvention sera calculé par application du taux de 70 % du coût total de l'enseigne pour un montant maximum de subvention de 1 000 € et du taux de 50 % du coût total hors taxe d'immobilier pour un montant maximum de subvention de 5 000 € c'est que bien entendu ces subventions pour pas au travers cette heureuse initiative néanmoins trop perturber nos finances sont plafonnées. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Oui juste une question qui me vient enfin deux questions qui me viennent à l'esprit pour l'octroi de cette subvention. Est-ce que de celle-là de toutes les subventions celles qui sont passées celles qui seront à venir pour les commerçants est-ce que on s'est intéressé quelque part à la solidité financière de ces entreprises ? Moi je vous je vous donne mon inquiétude, une entreprise qui change de propriétaire de façon assez régulière on lui octroie une subvention pour refaire ses enseignes pour refaire son mobilier et on a un turn-over je dirais assez conséquent tous les ans tous les 2 ans enfin est-ce qu'on est en capacité de trouver un fonctionnement qui nous permette de ne pas avoir à subir ce genre de choses je sais pas si je me fais bien comprendre, voilà pour pérenniser les investissements c'est de l'argent public donc aucun souci avec la subvention c'est il y a pas de sujet là-dessus mais effectivement si on a des commerces qui ont un turn over comme ça un peu rapide on va se retrouver à devoir subventionner réglementairement au regard de la charte ce type de commerce. C'était juste une interrogation sans remettre en cause bien évidemment le principe de la subvention.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : alors en fait sur le système on a fait comme on fait sur le mandat c'est-à-dire on s'est d'abord concerté avec l'association des commerçants sur le principe pour voir en fait ce qu'il ce à quoi nous nos contraintes et les leurs pour arriver à quelque chose de consensuel. La deuxième chose c'est que bien entendu que les subventions sont versées à partir du moment où les achats sont faits et donc sur base aussi en fait de j'allais dire des états comptables du commerce concerné pour s'assurer d'une pérennité minimale et ensuite le troisième point j'allais dire que nous ce qui nous on fait ça justement pour éviter la pour éviter la faillite du commerce concerné c'est que s'il investit sur son attractivité sa devanture on peut poser l'hypothèse que ça aura mieux pour lui et si en fait il y a du turn over. En fait le turnover bénéficiera à un autre commerçant nous ce qui nous intéresse en fait ce qu'on veut pas et là on est d'accord tous les deux c'est que le commerce coule et quelle meilleure solution pour éviter qu'il coule que de faire ce qu'on est en train de faire donc en fait le risque est très très minime si le commerce en fait justement se développe est très attractif et qui revend un collègue qui vient s'installer nous le turn over comme ça ça nous va bien.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Ce turn over là il est super mais après bon effectivement tu peux être amené si c'est un autre commerçant à devoir changer les enseignes à devoir... C'est en ce sens-là que je veux dire.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Effectivement on peut être amené à subventionner mais c'est du one shot non non c'est du one shot.

Madame Caroline FAVIER : Juste, moi aussi je trouve l'idée très bonne mais est-ce que sur la dynamique à l'allure à laquelle ça va se faire pour qu'à un moment donné on a effectivement cette harmonie et cet effet masse et quelque chose de joli sur l'ensemble parce que si on laisse le temps aux commerçants de pouvoir le financer et se décider est-ce qu'on prend pas le risque que quand les derniers vont s'y mettre, pour les premiers la devanture sera déjà à nouveau abîmée ou vieillissante ?

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Tu as parfaitement raison c'est en fait vraiment le risque concernant ce genre de chose c'est de rien faire puisqu'effectivement ça bouge très très peu et donc à travers ce système on fonctionne par tranche donc là on a sur 2025 l'objectif sur les 15 commerçants concernés par cette première, j'allais dire donc charte chartage sur les Comtes de Melgueil nord et sud et ensuite donc d'après nos estimations

on a mis notre chargée de mission commerce en fait sur le terrain pour aussi j'allais dire impulser et faire que en fait cette mise au j'allais dire aux normes, cette harmonisation soit faite j'allais dire au plus tard milieu de saison fin de saison ensuite on passera à d'autres plans on a Grassion Cibrand et puis on a le port aussi mais le port on verra ça dans enfin c'est dans 2 ans.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien on va passer au vote si vous voulez bien pour cette subvention qui apporte un côté qualitatif qui est contre ? qui s'abstient ? Unanimité merci. Le 12e point sera rapporté par Lucien Belen, c'est une dénomination de voie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. DENOMINATION DE VOIES « PASSAGE HONORE ESTEVE » - APPROBATION :

Rapporteur : L. BELEN

Monsieur Lucien BELEN : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le 40 de la rue François Arago donne accès à un passage privé cadastré section CL0347/CL0394, propriété de Monsieur M. dont je ne donnerai pas le nom. Ce passage débouche sur 9 logements jumelés dont les boîtes aux lettres se trouvent en batterie à l'entrée du Passage. Monsieur M sollicite la collectivité afin que ce passage soit dénommé « passage Honoré Estève ». Monsieur le Maire précise que pour des raisons notamment de sécurité publique, il est nécessaire de dénommer cette voie. C'est un passage privé mais qui demande donc à avoir une dénomination de cette voie. Le conseil municipal est compétent pour procéder à la désignation des voies et également des voies privées ouvertes à la circulation, il est donc proposé de dénommer la voie interne privée ayant pour adresse actuelle 40 rue François Arago en passage Honoré Estève. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette dénomination pour la voie ayant pour adresse actuelle cadastrée comme on a identifié tout à l'heure et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Je vous en remercie

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote pour cette dénomination qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2026

Rapporteur : Y. BOURREL

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 13 est relatif à la recomposition du conseil communautaire dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux en 2026. Vous le savez chers collègues, la composition actuelle du conseil communautaire a été arrêtée en 2019. Selon ce qu'on appelle un accord local entre les communes membres établi comme suit, notre commune a 17 conseillers La Grande-Motte 9, Palavas 6, Saint-Aunès 4, Lansargues 3, Mudaison 3, Valergues 2, Candillargues 2. Selon les termes de l'article L5211-6-1-7 du code général des collectivités territoriales, il est procédé au plus tard le 31 août de l'année précède celle du renouvellement général des conseils municipaux c'est-à-dire cette année 31 août 2025, par un éventuel accord local à la composition des futurs conseils communautaires dans les conditions de majorité qualifiée définies au dernier alinéa 6 du même article. C'est une délibération que nous avons prise déjà la semaine dernière en conseil communautaire et qui dit que nous avons le choix entre les modalités de droit commun c'est-à-dire une répartition proportionnelle des sièges en fonction de la démographie communale ce qui donnerait à Mauguio

15 sièges, à La Grande-Motte 7, à Palavas 5, Saint-Aunès 4, Lansargues 2, Mudaison 2, Valergues 2, Candillargues 1 pour une assemblée forte de 38 membres, soit sur la base d'un accord local qui donnerait comme représentativité la même que celle que nous avons aujourd'hui c'est-à-dire 17 sièges pour Mauguio, 9 La Grande-Motte, 6 Palavas, 4 Saint-Aunès, Lansargues 3, Mudaison 3, Valergues 2 et Candillargues 2 pour une assemblée forte de 46 membres. J'ajouterai que la volonté intercommunale a été de tendre et c'est la proposition que je vous fais aujourd'hui vers un accord local ce qui permet à la commune de Candillargues par exemple de ne pas se retrouver avec un seul représentant mais deux pour suivre les travaux et les affaires communautaires et que par ailleurs ça rajoute une personne à Mudaison, une personne à Lansargues, une à Palavas et deux à La Grande-Motte. Voilà donc nous sommes arrivés à une entente dans le maintien de ce statut quo puisque en terme de population la commune de Mauguio a légèrement perdu puisqu'on est à 16 417 et que la commune de Saint-Aunès qui est la plus en croissance c'est à 4333 donc ce sont des variables d'ajustement qui m'amènent à vous proposer le statut quo dans la représentativité de notre intercommunalité. S'il y a pas de remarque on passe au vote qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. Le point suivant. Monsieur Cappelletti adhésion à la CANUT, centrale d'achat du numérique et des télécoms.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. ADHESION A LA CANUT (CENTRALE D'ACHAT DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS)

Rapporteur : L.CAPPELLETTI

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Je dirais Canut donc ce point-là est vraiment une bonne illustration de la recherche d'optimisation de la gestion dont je vous parlais tout à l'heure plutôt que faire la poche au contribuable si je peux m'exprimer ainsi donc en fait sur les achats informatiques on a un problème surtout après avoir subi une cyberattaque comme beaucoup d'autres collectivités qui sont que bien entendu on a envie d'optimiser les achats mais on veut le faire en sécurité. On a cherché et donc il se trouve que la centrale d'achat du numérique et des télécoms, association loi 1901 basée à Lyon fondée en en 2023 présente en fait les garanties et peut nous apporter ce qu'on cherche c'est-à-dire à la fois un référencement d'achat possible en informatique de qualité avec effectivement une modération des prix proposés et surtout en fait une rapidité de gestion puisque sur ce type d'achat on perd aussi beaucoup de temps en montage de dossiers en paperasse etc. Donc la Canut a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité et ces objectifs donc sont principalement de proposer à ses membres une gestion des achats, des marchés adaptés des frais d'accès réduit, une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés une représentation de leur intérêt, des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra. En résumé la Canut est un acheteur sous forme de pouvoir adjudicateur au sens des dispositions prévues par les articles relatifs à la commande publique. L'adhésion est gratuite. On n'a pas d'obligation en fait d'achat on peut résilier la souscription à tout moment. Vous avez un tableau qui présente le coût annuel d'utilisation des marchés facturés par l'association et donc pour rappel la commune achète par voie d'accord cadre des matériels informatiques neufs et reconditionnés et l'achat du matériel de reproduction fait également l'objet d'un accord cadre. Alors pourquoi est-ce qu'on vous fait au-delà de l'information voter ce texte. Parce que le maire participe, excusez-moi j'arrive pas à retrouver en fait le maire participe au conseil d'administration de la Canut justement. Durant ces assemblées générales il peut poser des questions, voir de près en fait j'allais dire concrètement de quoi cette centrale d'achat est le nom donc il vous est proposé alors on a fait une estimation. Je rentre pas dans le détail. J'ai demandé une note en fait des espérances d'économie en sécurité sur ces achats elles sont relativement intéressantes et si vous le souhaitez je vous en ferai part quand on aura réalisé des premiers achats très concrètement. Donc je résume, je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Laurent. S'il y a pas de questions ? Monsieur CHAZOT ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Juste une remarque, c'est bien, ça va dans le sens de l'amélioration et du regroupement donc ça peut être que positif et puis je note que c'est bien vous apprenez à compter puisque si on avait fait aussi des regroupements sur les aires inclusives avec l'agglo, ça aurait coûté moins cher.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Quelle est ta question ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'était une remarque.

Monsieur Yvon BOURREL : On fait voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité merci. Le point 15 sera rapporté par Monsieur Balzamo, c'est une révision de redevance portuaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. REVISION DE LA REDEVANCE PORTUAIRE 2022 DE MONSIEUR V. :

Rapporteur : D. BALZAMO

Monsieur Dominique BALZAMO : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un litige est survenu dans la gestion d'une place au Port à monsieur V en 2022. Ce monsieur était propriétaire d'un bateau de 8,42 mètres qui a stationné au port de Carnon en contrat annuel à compter du 1^{er} janvier 2020 dans le courant de l'année 2021 et à la suite des demandes répétées par les services portuaires de mise en conformité de sa situation administrative, ce monsieur a fait savoir au service portuaire qu'il ne souhaitait pas renouveler le contrat annuel dont il était bénéficiaire et qu'il engageait les démarches nécessaires au vu d'enlever ou de détruire son bateau. Il a alors été convenu avec le service du port que le bateau resterait en escale pendant le temps de confirmer les démarches administratives relatives à ladite destruction de ce navire, toutefois ces dernières n'ont pas été concrétisées par ce monsieur malgré de nombreuses relances de la part des services du port. Les services du Port ont alors entamé une demande parce que il fallait récupérer la place dans l'eau bien sûr. Les services du port donc ont entamé une demande de transfert de propriété du navire de ce monsieur en application des dispositions du code de transport laquelle a été attribuée au port en début d'année 2023 donc on a récupéré le bateau et on l'a détruit. Le navire a été mobilisé donc pendant toute l'année 2022 et le port a demandé à ce monsieur le versement d'une occupation, non pas d'occupation à l'année, mais un tarif d'escale de 4975 € au lieu de sa place au lieu d'un tarif à l'année de 2465 euros de redevance annuelle. Monsieur V conteste sa tarification et propose de régler la somme de 2465 euros c'est-à-dire la place normale et non pas le tarif d'escale en vue d'une résolution rapide ce litige et du moratoire qui nous a proposé. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de porter la redevance de ce monsieur à 2465 euros pour l'année 2022. Je vous demande d'approuver cette résolution.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Dominique, on passe au vote.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Juste une petite coquille, il y a le nom du monsieur sur la délibération.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui on le dira pas mais il est dans le compte rendu mais il doit pas figurer dans les débats. C'est la protection ce qui est tout à fait normal donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci Laurent, Monsieur Tricoire, dernier point.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. DEPENALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT-SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES RECETTES DU FORFAIT DE POST STATIONNEMENT AVEC L'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR

Rapporteur : L.TRICOIRE

Monsieur Laurent TRICOIRE : Comme chaque année on vous propose de voter la convention avec l'agglomération pour la reversion des recettes issues des FPS et cette année après concertation comme pour les autres villes de l'agglomération ayant institué le stationnement payant compte tenu des frais liés à la mise en place du stationnement payant et supportés par les communes, il a été décidé que le montant de cette reversion s'élève à 0 €.

Monsieur Daniel BOURGUET : Je suis gêné par cette délibération. Vous nous mettez un budget bon je rappelle aux gens qui sont autour de cette table que en fait le FPS c'est 35 € l'amende. Cet argent il est censé revenir à l'agglomération pour abonder le budget mobilité donc notamment les transports en commun de l'agglomération alors il y a une entente avec Palavas et La Grande-Motte et je le regrette depuis longtemps qui fait que chaque fois on présente des budgets pour que ce forfait post-stationnement finalement soit déficitaire et comme ça, on ne met pas d'argent dans les mobilités et dans le transport et je trouve ça très regrettable. Alors là par exemple, on a un exemple de budget qui est bizarre. Vous nous mettez un déficit de 3 636 000 €, alors dedans il y a réalisation rénovation sécurisation d'itinéraire cyclable et piéton pour 2 millions d'euros je vois pas quel est le rapport avec le stationnement payant, il y a 900 000 € bon ça c'est l'aménagement du parking donc en fait c'est des travaux qui sont faits dans le cadre de Carnon 2030, de l'aménagement de Carnon tout simplement et qui viennent créer un déficit sur le forfait de post-stationnement c'est ce que fait Palavas c'est ce que fait la Grande-Motte depuis toujours et franchement c'est regrettable normalement il faudrait qu'une partie de cet argent revienne à l'agglomération. On a besoin d'augmenter le budget des transports de notre agglomération. Vous savez très bien qu'on a un gros déficit sur le transport en commun donc voilà pourquoi je regrette comme chaque année ce fait.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien, Monsieur DENAT ?

Monsieur Frantz DENAT : Alors sur ce forfait post-stationnement, deux choses d'abord le regret de pas pouvoir se stationner pour aller dîner à Carnon. Tout étant privatisé là c'est absolument. Il faut tourner un bon moment. J'y étais hier soir. Et l'autre chose c'est en effet, le FPS à la commission sécurité on a eu l'occasion d'en débattre sereinement de l'imputation au budget sécurité et donc aux recettes du budget sécurité d'un certain nombre et je reviens sur ce que disait Daniel Bourget à l'instant d'un certain nombre d'opérations qui rentrent dans Carnon 2030 donc pour moi c'est une démonstration que la commune a utilisé le mode du stationnement payant et donc du FPS pour faire rentrer de l'argent et équilibrer les budgets communaux puisqu'on en est à imputer à cette direction des sujets qui n'ont pas à voir avec elle donc je le regrette et moi je m'opposerai aussi à cette délibération pour ces raisons-là outre celle que je reprends aussi de Monsieur Bourguet puisque au titre de l'agglomération on a en connaître.

Monsieur Yvon BOURREL : Bien nous entendons ces remarques je vous ferai remarquer que les trois communes précitées sont dans la même approche. On passe au vote qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie donc nous avons terminé les points de l'ordre du jour. S'il y a une question diverse je la prends des questions diverses ? Madame GRES ?

La délibération est adoptée à 26 voix pour, 7 contre (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – S.RAYNAL – G.DEYDIER – F.DENAT) et 0 abstention.

Madame Simone GRES-BLAZIN : Il semblerait que dans le nouveau bâtiment là enfin, l'aménagement qui a été fait sur le poste de police l'ancien poste de police voilà il va y avoir un opticien.

Monsieur Yvon BOURREL : Les attributaires sont en cours... Je laisse la parole à ...

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : c'est quoi la question ?

Madame Simone GRES-BLAZIN : La question est la suivante c'est que l'opticienne à côté Zen Optique est complètement démoralisée parce que elle va avoir un concurrent en face d'elle...

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : On l'a rencontrée il y a un mois et demi longuement oui puisque elle nous a, et en fait il s'avère qu'on n'est pas du tout sur le même créneau déjà d'une part, pas la même enseigne mais que côté loueur locataire par rapport à l'offre c'est une offre extrêmement intéressante et troisièmement c'est ce qui a mis tout le monde d'accord en fait compte tenu de la population melgorienne, l'offre en lunettes est très loin d'être saturée on a encore beaucoup de Melgoriens qui pour acheter leurs lunettes vont en fait sur les grands lunetiers montpelliérains et c'est finalement cet argument qui a fait que voilà on va observer on va regarder mais on l'a reçu on s'en est occupé, on a discuté, dialogué.

Madame Simone GRES-BLAZIN : Il lui avait pourtant été dit que il n'y aurait pas de concurrence

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Quand tu as un marché qui est pas saturé la concurrence fait du bien au contraire donc c'est la discussion qu'on a eue.

Madame Simone GRES-BLAZIN : C'est pas que tu m'as dit un jour Laurent bon voilà oui on en reparlera.

Madame Sophie EGLEME : Les lunetiers enfin les opticiens c'est pas ce qui manque à Manguio et pour les fréquenter de temps en temps moi et ma famille on fait jamais la queue quand on rentre.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : oui mais l'offre c'est bien ce que je te dis l'offre là je te parle de des gens qui achètent c'est loin d'être saturé hein il y a beaucoup de beaucoup de possibilités, oui pardon la demande....

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DEYDIER ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Je voulais savoir le parc qui était prévu derrière la salle Rosa Parks quand est-ce qu'il va se faire ?

Monsieur François DALBARD : Les travaux sont en cours et ça va se terminer courant de l'été, pardon ça va se terminer courant de l'été.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je parle du parc derrière la salle Rosa Parks.

Monsieur Yvon BOURREL : Tout à fait d'accord ok c'est un Oui parc terme est un peu fort. C'est un aménagement d'un jeu de proximité pour les enfants.

Monsieur François DALBARD : Quelques retouches au mois de septembre.

Madame Sophie EGLEME : Si je peux me permettre en parlant de travaux comme je suis la voisine de l'école Jean-Monnet, faites attention parce que le portail reste ouvert la nuit et sans parler des lumières qui sont allumées également toute la nuit ça c'est dommage parce qu'on arrive pas à régler ce problème depuis quelques années c'est juste un réglage ou éteindre un bouton mais par contre faites attention parce que le portail reste ouvert et il y a quand même pas mal de tiges métalliques qui dépassent si des gamins allaient dedans ça serait dangereux.

Monsieur François DALBARD : Effectivement il y a eu la butée du portail principal qui a été soulevée à un moment par un engin de chantier et normalement depuis peu il faudrait demander la confirmation ça a été vu et c'est en voie d'être corrigé.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DENAT ?

Monsieur Frantz DENAT : Monsieur le Maire alors j'avais posé en effet des questions préalables certaines ont été abordées, vous y avez répondu en disant que vous avez répondu comme vous vouliez enfin comme c'est votre droit.

Monsieur Yvon BOURREL : Comme j'estimais bien de le faire...

Monsieur Frantz DENAT : Mais tout à fait, mais l'estime est réciproque Monsieur le Maire après il y a des gens qui sont là pour trancher les différences de vues.

Je suis gêné de devoir dire ça là mais j'ai reçu un message moi qui me demandait si je voulais des places à la Novillada, mise à disposition par une association qui venait de bénéficier d'une subvention exceptionnelle au contrôle au pardon au conseil municipal du 19 mai. Alors je ferai comme l'anonymisation là je citerai pas la l'association j'ai pas l'habitude de jeter les noms en pâture. Toujours est-il que j'ai été un peu gêné j'ai réagi d'ailleurs sur ce que je considère au point de vue éthique, parce que ça revient quand cette association met à disposition des places payantes à la Novillada à la commune ça revient à redonner une partie des subventions qu'elle a eues et à mon avis c'est je parle pas de droit là je parle juste d'éthique le droit s'il faut en parler un jour on en parlera donc je suis surpris et je voulais savoir combien il y avait eu de place et qui en étaient les bénéficiaires, hors Conseil municipal vous pourrez y répondre à ma question je vous demande en tout cas d'y répondre par le biais par lequel...

Monsieur Yvon BOURREL : Bien sûr qu'on y répondra...bien sûr qu'on y répondra en sachant aussi que ce sujet du financement par certains sponsors le financement qui était accordé à cette association était spécifique à une action de l'association et pas celle-là et la prise en charge de Novillade était l'association avec les organisateurs, la commune ayant mis comme l'année dernière à disposition le lieu, des arènes voilà

Monsieur Frantz DENAT : C'est quand même assez compliqué après dans un budget associatif, on est des grandes personnes ici de différencier ce qui relève et ça ne retire rien au fait qu'une association qui donne des places à une commune ça revient à redonner une partie du budget qu'elle a eu pour la commune c'est ma vision vous y répondrez.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est votre vision, ça vous regarde...

Monsieur Frantz DENAT : Oui ça regarde un peu toutes les personnes, ça regarde tout le budget communal. Deuxièmement il semblerait alors vous savez Mauguio est une petite ville qu'il y a eu un repas du groupe majoritaire lors de la Roméria.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DENAT, vous en êtes là ?

Monsieur Frantz DENAT : Mais j'en suis là monsieur.

Monsieur Yvon BOURREL : oui continuez continuez.

Monsieur Frantz DENAT : Ce sont les deniers, alors moi ma question...

Monsieur Yvon BOURREL : Quelle est la question ?

Monsieur Frantz DENAT : Alors je continue, s'agit-il d'un repas privé ou d'un repas commune ?
Mais Monsieur PRADEILLE, je vous parle pas, je parle à Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Monsieur DENAT, oui monsieur certains élus se sont réunis, oui certains élus ont mangé ensemble et chaque élu a payé sa place et chaque élu a payé.

Monsieur Frantz DENAT : Mais je n'en doutais pas je suis heureux d'avoir eu la réponse.

Monsieur Yvon BOURREL : Mais franchement, le fait d'instiller le doute c'est quand même un moyen...

Monsieur Frantz DENAT : C'est ce qu'on vous a dit tout à l'heure. Poser une question ça n'est pas être contre, poser une question c'est demander une réponse. C'est tout j'ai posé une question si j'avais eu la réponse monsieur je finis monsieur le maire si j'avais une réponse, si j'avais une réponse par mail par retour j'aurais pas posé de question vrai chemin et le dernier point oui, c'est scandaleux oui c'est un scandale

Monsieur Yvon BOURREL : Allez posez votre dernière question. Le niveau du débat doit être...

Monsieur Laurent PRADEILLE : C'est un scandale, tu te prends pour Fouché là, tu fais la basse police.

Monsieur Frantz DENAT : Non non pas ça, je réponds pas mais je demande à ce que ça soit noté concernant le niveau du débat, on est d'accord c'est pour ça que je ne réponds pas je voudrais poser la dernière question. Je vous l'ai posée aussi. Les liens entre le travail de l'agglo et de la commune, je trouve dommage qu'on n'ait pas plus d'implication entre le travail de l'agglo et de la commune notamment autour pour les citoyens de Mauguio qui écoutent le conseil et puis pour les collègues qui ne siègent pas à l'agglo sur les délibérations, les rapports qui sont faits, il est prévu qu'on ait une séance par an quelque chose comme ça où on puisse.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous avez posé la même question à monsieur le président de l'agglomération la semaine dernière qui vous a répondu et je vous répondrai pour ce qui me concerne. La commission que je préside en tant que délégué à l'économie oui me permet à l'agglo d'inviter n'est pas le terme mais de permettre à des élus municipaux qui ne sont pas de la commission donc Monsieur CHAZOT fait partie par exemple, et qui est un visiteur assidu un participant assidu, de participer aux travaux. Sur le principe il a pas la parole mais quand il veut la prendre il la prend parce que c'est tout à fait normal et vraiment en tout respect, et donc je tiens à dire que c'est quelque chose de fluide qui se fait naturellement.

Monsieur Frantz DENAT : C'était pas excusez-moi, je me suis mal exprimé c'était le fait que quand on travaille sur le PCET quand on travaille sur le SCOT quand on travaille sur des choses comme il y a les actions quotidiennes de la commune sur l'urbanisme sur les travaux il y a des liens directs bon je je sais que vous êtes je l'ai même écrit que vous autorisez les élus qui ne sont pas dans les commissions à y aller que ce soit à l'agglo ou ici.

Monsieur Yvon BOURREL : Dit autrement des élus réputés d'opposition ce qui ne sont pas membres tout simplement parce c'est-à-dire que c'est un geste d'ouverture.

Monsieur Frantz DENAT : Vous les invitez à aller à l'agglo c'est ça ? Je sais pas je pose la question.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est un geste d'ouverture, j'allais dire ce sont des élus comme tout le monde dont la contribution peut être intéressante tout autant qu'on est sur des débats d'un bon niveau et je pense que chacun ici est capable c'est tout.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'ai toujours tendance à rendre à César ce qui est à César et on a suffisamment de points de désaccord avec Monsieur le Maire pour que sur ce point-là je vous l'accorde, la commission économie avec l'ensemble de nos collègues à l'agglo et les autres communes on peut s'exprimer.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous remercie bien. Nous terminons cette séance je vous remercie d'avoir participé. Le prochain conseil aura lieu rapidement. On va voir quand est-ce que nous le fixons puisqu'effectivement nous devons voter le compte financier unique, bonne soirée et nous vous le ferons savoir dans les meilleurs délais. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35

**Le secrétaire de séance,
François DALBARD**



**LE MAIRE
Yvon BOURREL**

